MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°06 XV 2015

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Anne HIDALGO, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ , Jean-Baptiste MENGUY, Youma-Aïcha NIARE, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Anne-Claire TYSSANDIER, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Catherine BESSIS donne pouvoir à José BAGHDAD, Pierre CHARON donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS, Louisa FERHAT donne pouvoir à Hubert MARTINEZ, Audrey LEVAVASSEUR donne pouvoir Françoise MALASSIS, Franck LEFEVRE donne pouvoir à Gérard GAYET, Marie TOUBIANA donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Sont absents : Françoise DOROCQ.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Merci de rejoindre vos places.

1. *Désignation des secrétaires de séance.*

Monsieur le Maire : Je vais désigner les secrétaires de séance puisque le quorum est atteint : Shervin JANANI et José BAGHDAD. J'ai un certain nombre de pouvoirs : Catherine BESSIS pour José BAGHDAD, Pierre CHARON pour Daniel-Georges COURTOIS, Louisa FERHAT pour Hubert MARTINEZ, Audrey LEVAVASSEUR pour Françoise MALASSIS, Franck LEFEVRE pour Gérard GAYET, Marie TOUBIANA pour Claire de CLERMONT-TONNERRE.

2. *Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 15 juin 2015.*

Monsieur le Maire : Je vais soumettre à votre approbation le procès-verbal du conseil du 15 juin. Monsieur DARGENT. Il faut que je vous explique le fonctionnement des micros. Nous avons un nouveau dispositif acoustique. Lorsque vous demandez la parole, je dois appuyer sur un bouton pour vous la donner. Je vous donne la parole.

Monsieur DARGENT : Je voulais souligner à notre assemblée qu'il manque une page, semble-t-il, dans le compte-rendu tel qu'il nous a été donné. Il s'agit de la dernière page, la page 42. L'intervention de Madame ROY est tronquée. Sous cette réserve, il n'y a pas de soucis.

Monsieur le Maire : Nous allons regarder et nous allons rectifier. Il n'y a pas d'opposition sous réserve de ces rectifications. Il est adopté. Je vous remercie.

Nous allons siéger maintenant dans cette configuration un peu différente puisqu'il y a quatre travées au lieu de trois, ce qui a amené à faire quelques modifications d'emplacements. Nous avons informé les groupes. Nous avons demandé à chaque président de groupe si les emplacements correspondaient mais, si pour telle ou telle raison, il y a encore des personnes insatisfaites, nous pourrons reconsidérer le sujet. N'hésitez pas à venir nous le dire.

Je rappelle que pour les prises de parole, il faut demander à parler comme d'habitude, appuyer sur son bouton et attendre que je vous donne la parole en appuyant sur le bouton correspondant.

Au début de cette séance, je voudrais dire les difficultés dans lesquelles nous abordons cette séance. Vous avez pu le constater, nous avons un nombre de projets de délibérations à traiter assez considérable. Je crois même que c'est un record, comme ce sera le cas au Conseil de Paris avec près de 900 délibérations. Cette séance s'annonce donc très longue. Nous avons l'habitude des longues

séances dans le 15e mais, en raison de l'absence de réunion du conseil d'arrondissement depuis la mi-juin et la prochaine n'ayant lieu qu'en novembre - soit une réunion en l'espace de trois ou quatre mois -, nous avons une surcharge. L'absence de séance en juillet et en octobre rend plus difficile l'examen des dossiers que nous recevons évidemment tous en même temps et en nombre, dont certains très lourds et toujours avec quelques jours seulement de préavis pour les étudier.

Je réitère la demande que j'avais faite au début de cette mandature à la Mairie de Paris. Puisque nous avons accepté que les séances de notre conseil se tiennent deux semaines plutôt qu'une avant le Conseil de Paris, nous souhaitons disposer en amont des projets - surtout les plus importants - afin que nous ayons le temps nécessaire pour les examiner, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Je lance à nouveau cet appel à la Mairie pour que les élus d'arrondissement soient à même de disposer de suffisamment de temps pour examiner les dossiers avec le sérieux et la rigueur nécessaires.

Nous allons maintenant commencer à évoquer les sujets de l'ordre du jour.

3. *Communication sur la location des salles de la Mairie du 15e et de la Maison Communale pour l'année 2014.*

Monsieur le Maire : Je rappelle que la Maison Communale est aujourd'hui occupée par une quarantaine de militaires du plan Vigipirate - alerte attentats depuis le mois de janvier. Des travaux vont d'ailleurs être réalisés en faveur des militaires pour que leurs conditions d'accueil soient meilleures. Ce n'était pas une caserne. Ensuite, des travaux plus lourds auront lieu. En tout cas pour le moment, il s'agit d'adopter une communication pour les différents tarifs de location des salles.

Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

4. *Communication sur la rentrée scolaire 2015-2016 dans le 15e arrondissement.*

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN, vous avez la parole.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, après deux semaines de classe, nos nombreuses visites dans les écoles matin et soir, nous permettent de dresser un premier bilan de cette rentrée. Le 15e arrondissement compte 26 écoles élémentaires, 29 écoles maternelles et 3 écoles polyvalentes publiques. L'arrondissement compte également 14 écoles privées. 285 classes élémentaires accueillent 7 340 élèves, soit une baisse de 81 élèves, une moyenne de 25,75 élèves par classe et 26,13 l'an dernier. 193 classes maternelles accueillent 5 115

élèves, soit une baisse de 82 élèves, une moyenne de 26,50 élèves par classe et 26.65 l'an dernier. Ces moyennes sont données à titre indicatif. Elles ne représentent pas les disparités entre écoles. En effet, certaines écoles telles que le groupe Lacordaire ont des effectifs très chargés. En revanche, deux écoles ont une moyenne très faible autour de 20 élèves. Le passage du groupe scolaire Brancion en zone d'éducation prioritaire lui permet d'avoir un maximum de 25 élèves par classe. Les CLIS ainsi que les UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones) sont également chargées. En ce qui concerne les écoles privées, elles ont fait le plein de leur effectif.

Le nombre d'élèves du 15e est bien sûr soigneusement examiné par les autorités académiques. C'est ainsi qu'il y a eu quatre fermetures de classe en maternelle : à Fédération, au 56 Félix Faure, au 34 Olivier de Serres pour un transfert à Dombasles et pour l'école Varet qui va, en conséquence, perdre sa décharge complète de direction. Il y a eu trois fermetures en élémentaire : au 50 Gutenberg, au 10 Saint-Lambert et au 27 Olivier de Serres pour un transfert sur Dombasle. Il y a eu deux ouvertures en maternelle : au 99 Olivier de Serres et sur Dombasle. Il y a eu quatre ouvertures en élémentaire : Miollis, 197 Saint-Charles, Dombasle et un réajustement de carte scolaire en septembre avec l'ouverture d'une classe rue de Cherbourg, ouverture absolument nécessaire en raison de l'augmentation d'arrivée d'enfants logés au foyer d'urgence de la rue du Bessin.

Je souhaite souligner que, grâce à l'écoute attentive du DASEN et de l'action de la Mairie du 15e, nous avons pu obtenir qu'un certain nombre d'écoles aux effectifs relevant d'une fermeture bénéficient d'un regard bienveillant des autorités académiques.

Peut-être que si les effectifs de maternelle continuent à baisser, il faudra envisager l'ouverture de toutes petites sections, autres qu'en éducation prioritaire. Elles permettraient de scolariser des enfants de moins de 3 ans. C'est la demande d'un certain nombre de familles. Rappelons que pour l'instant ces jeunes enfants ne sont pas comptabilisés dans les effectifs d'une école s'ils sont accueillis.

En ce qui concerne les directeurs, un mouvement de directeurs important a été enregistré : cinq nouveaux directeurs en maternelle, trois en élémentaire et deux sur les polyvalentes. A noter que sur Emile Zola, maternelle Gutenberg et Frères Voisin, les directeurs sont nommés à titre provisoire pour un an.

De nombreux travaux ont été réalisés. Je ne souhaite pas abuser de mon temps de parole et je ne les citerai pas tous. Il y a eu de grosses opérations sur Emile Zola, Fédération, Fondary, Violet, François Coppée, Rouelle, Gerbert... Au total, plus de 35 chantiers ont été menés à bien pendant ces vacances. Des travaux pouvant être programmés sur des vacances plus courtes auront lieu pendant les vacances

de Toussaint. Un grand merci à la SLA, la CASPE, la DASCO pour la surveillance de ces travaux et la diligence à mener à bien ces travaux pour la rentrée scolaire.

La mairie reste très vigilante sur les écoles Dombasle, 27 et 34 Olivier de Serres, Convention et François Coppée en raison de chantiers jouxtant ces groupes. Ces chantiers sont une source d'inquiétude pour de nombreux parents et notre exigence de tenue de COPIL à intervalles réguliers a permis de lever bon nombre de ces inquiétudes.

En ce qui concerne le périscolaire, selon la CASPE, la rentrée s'est bien passée. Les REV ont maintenant leur dispositif de rentrée bien rôdé et ont essayé d'améliorer leur communication avec les parents. Le problème rencontré est une nouvelle fois le désistement d'associations à la veille de la rentrée. Ces désistements ont été palliés par un vivier de vacataires mais qui n'est pas extensible. Il n'en reste pas moins que le temps des ARE que nous devrons appeler maintenant atelier périscolaire pose le problème récurrent de la fatigue des élèves, la perte de repère des enfants de maternelle, la qualité tout à fait inégale des ateliers en élémentaire et bien évidemment la formation des animateurs.

L'utilisation des locaux classés est toujours mal vécue par certains enseignants et les parents ont beaucoup de mal à s'organiser avec l'alternance de journées longues, plus courtes et demi-journées.

Même si nous sommes satisfaits de cette rentrée scolaire, nous savons que nous devons être particulièrement vigilants sur des situations préoccupantes : la baisse des effectifs dans certaines écoles telles que Frères Voisin où il y a seulement 14 élèves en petite section, la chute des effectifs sur les écoles Fédération et Emile Zola, écoles qui souffrent de ne pas avoir d'école élémentaire à côté, ce qui entraine bien évidemment des demandes de dérogation pour regrouper les fratries sur un groupe scolaire.

Il y a aussi le problème d'arrivée d'enfants de plus en plus en difficulté sur de nombreuses écoles en particulier sur les écoles Cherbourg et Convention. Il ne suffit pas de donner un accueil à ces familles. Il faut aussi donner la possibilité aux écoles de les scolariser correctement, c'est-à-dire avec l'aide des assistantes sociales, des médecins scolaires. Or, ces personnels doutent. Nous les avons rencontrés. Ils se sentent un peu démunis. Un médecin scolaire rencontré lors de nos visites dans les écoles a évoqué sa détresse et celle des enseignants devant l'immensité de la tâche à accomplir pour une scolarité satisfaisante.

Les assistantes sociales ont vu pour certaines leur secteur d'intervention modifié, ce qui est tout à fait dommageable quand on pense au temps nécessaire pour établir des relations de confiance avec ces familles en difficulté. Certaines de ces assistantes sociales travaillent également sur le 7e ou le 16e.

Consciente des difficultés d'intégration de certaines familles, la Mairie du 15e participe activement à la mise en place d'ateliers de vivre ensemble ou de soutien scolaire pour aider les enfants en grande difficulté le samedi matin.

Dans ce contexte d'enfants en difficulté de plus en plus nombreux, nous ne pouvons que regretter la suppression par la Mairie de Paris du budget alloué aux autocars pour les sorties scolaires des écoles non classées en ZEP sous des prétextes environnementaux.

En ce qui concerne l'avenir, un nouveau périmètre scolaire pour la rentrée 2016, détaillé dans le projet de délibération DASCO 119 et pour lequel un avis favorable peut être émis, a été travaillé avec la Mairie du 15e et les directeurs d'écoles concernés lors de plusieurs séances de concertation. Il devrait permettre une meilleure harmonisation des secteurs scolaires sur certaines écoles et l'accueil des enfants des familles arrivant sur les immeubles construits sur les locaux du LCPC.

D'autres projets nous tiennent à cœur. Nous espérons qu'un certain nombre d'actions proposées par la communauté éducative dans le cadre du budget participatif verra le jour, en particulier le projet « nouvelles technologies ». Rappelons que les nouveaux enseignants arrivant sur Paris sont toujours surpris, voire atterrés, du sous-équipement des écoles parisiennes en équipements nouvelles technologies.

La remise de prix aux élèves méritants sera bien évidemment renouvelée. Cette opération fut un grand succès, une source de fierté pour des parents émus de voir leurs enfants récompensés de leurs efforts par le Maire et le député Jean-François LAMOUR. Rappelons que les critères pour ces récompenses ont été laissés au libre arbitre des enseignants. Lors de cette remise, nous avons rencontré de très bons élèves mais surtout des enfants en énorme difficulté à leur arrivée à l'école et qui, grâce à leurs efforts, leur respect de l'école, des consignes et des règles de vie, sont devenus excellents.

La Mairie du 15e participera activement à la COP21 par l'implantation d'un arbre dans chaque école. Des réunions se tiendront régulièrement pour en définir les modalités. Nous avons déjà commencé. L'éco-école du groupe scolaire Saïda (anciennement Olivier de Serres) sera également l'objet de manifestations COP21. A noter que la maternelle Miollis a, elle aussi, reçu le label éco-école, pour toutes ses actions en faveur de l'écologie.

Plusieurs réunions nous ont aussi mobilisés pour l'accessibilité aux écoles aux enfants porteurs de handicap. En effet, suite à l'impossibilité de mettre tous les locaux en accessibilité comme le demandait la loi, il a été prévu que des aménagements ne soient faits que dans certains groupes scolaires mais qui

permettent à chaque famille de scolariser leurs enfants dans un lieu proche de leur domicile.

En ce qui concerne les travaux, une attention particulière sera également accordée à la restructuration du groupe scolaire Cardinal Amette avec l'exigence de tenue de COPIL régulièrement. Nous réitérons la demande de restructuration du groupe Brancion.

Nous sommes également très préoccupés par la sécurité des enfants et de leur famille sur le trajet de l'école. Pour cela, nous travaillons régulièrement avec Jean-Yves PINET sur les points écoles dont le fonctionnement a été perturbé l'an dernier en attendant les livraisons de gilets pare-balle pour les personnels exerçant sur ces points. Il y a 31 points écoles actuellement surveillés par 12 ASP et 19 vacataires de la Ville. Les points non surveillés concernent trois écoles maternelles et une école élémentaire. L'école Gutenberg sera la prochaine à être pourvue de vacataires dès que les nouvelles affectations auront été décidées par la Mairie centrale.

Nous travaillons également actuellement sur des situations préoccupantes d'écoles sans AVS. En effet, une vingtaine manque sur ces écoles. Certains ont été nommés mais ne peuvent exercer car ils n'ont pas signé les contrats. Nous travaillons aussi sur des classes dont les enseignants sont nommés provisoirement en particulier sur la CLIS du 27 Olivier de Serres.

Nous allons également intervenir sur la difficulté des directeurs à intégrer le logement de fonction rattaché à l'établissement qu'il dirige.

Pédagogiquement, l'école verra l'application des nouveaux programmes en maternelle et l'enseignement civique et moral ayant pour objectif la transmission d'un socle de valeurs communes, fondé sur une école bienveillante et exigeante qui favorise l'estime de soi et le développement du sens moral.

Bien évidemment, nous ne pouvons qu'adhérer à ces objectifs. Encore faut-il que les adultes en charge de l'acquisition de ces compétences soient formés et nos inquiétudes sont très vives en ce qui concerne certains ateliers périscolaires chargés d'atteindre ces objectifs en raison de l'impossibilité de contrôler les associations.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les représentants du Maire qui ont été présents dans les écoles lors de cette rentrée scolaire et qui nous ont fait remonter les diverses préoccupations du terrain. En effet, je crois que le bilan, globalement positif de cette rentrée, est aussi dû au travail fait par tous les partenaires de la communauté éducative, au dialogue et à l'écoute du rectorat et de la CASPE. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame ROLGEN. Je voudrais aussi féliciter votre action qui a permis que la rentrée scolaire se passe dans de bonnes conditions dans le 15e même s'il s'agit d'un travail collectif avec la Ville de Paris et l'Académie. Il est vrai que Paris s'est trouvée, dès cette rentrée, en proie à des fermetures de classe dans des proportions jusque là inédites. Paris a un solde net de 49 fermetures de classe. Dans notre arrondissement, les choses se sont bien passées puisque le solde est d'une fermeture. Nous nous réjouissons tous pour les élèves du 15e de ce bilan. La parole est à Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je fais suite aux propos de ma collègue Chantal ROLGEN pour vous exposer les éléments de rentrée concernant la Caisse des écoles et l'enseignement secondaire.

La Caisse des écoles du 15e poursuit ses efforts afin de servir des repas de qualité à près de 12 000 enfants en moyenne par jour de classe, un peu plus de 12 500 enfants et adultes au total. Parmi les nouvelles actions de la rentrée 2015, il faut souligner les menus à cinq composantes bio par semaine, la mise en place des corbeilles de fruits composées d'un choix de quatre ou cinq fruits qui rencontrent déjà beaucoup de succès, une journée alimentation durable tous les quinze jours dès la rentrée, une nouvelle composition des goûters avec une viennoiserie par semaine, des céréales, du fromage, du lait et toute autre chose par ailleurs.

La plupart de ces objectifs ont permis d'ailleurs de voir la subvention qui vous est soumise ce soir, réévaluée pour cette année et atteignant 195 000 €, ce qui atteste bien de la pertinence de notre politique. J'émets donc d'ores et déjà un avis favorable sur cette délibération avec tout de même un amendement à l'article 5 du projet de convention afin de remplacer "un repas bio complet par mois" par "un repas développement durable complet tous les quinze jours". Il s'agit là d'une mise en cohérence formelle notamment avec le plan alimentation durable de la Ville de Paris qui inclut le bio dans l'alimentation durable et non l'inverse. A l'aune de cet amendement, si vous en êtes d'accord, j'émettrai donc un avis favorable.

Les journées portes ouvertes seront renouvelées cette année au rythme d'une par semaine en moyenne à partir d'octobre permettant aux parents de visiter les cuisines, de rencontrer les chefs et nos agents.

A votre initiative, Monsieur le Maire, la Caisse des écoles développe son action de lutte contre le gaspillage alimentaire avec de nouvelles mesures de tri des bio déchets en collaboration avec les chefs sur neuf points de restauration pendant une semaine puis la mise en place d'opérations de sensibilisation des enfants sur ces points. A terme, en fonction des résultats, nous appliquerons autant que possible à l'ensemble des cantines de l'arrondissement cette politique.

Nous portons pour cette rentrée également le projet d'ouverture de la plateforme logistique d'Olivier de Serres qui nous permettrait dans un premier temps de conditionner et distribuer des pique-niques de qualité, stocker l'épicerie, le matériel de cuisine, la vaisselle ainsi que les produits d'entretien. Dans un second temps, cette plateforme stockera les fruits et le fromage. L'objectif est de réaliser des économies tout en augmentant notre efficacité et donc la qualité du service. Ce projet est dans les tuyaux au niveau de la Ville. Je ne doute pas que le résultat soit rapide et positif pour le 15e.

Pour le confort des enfants, des agents de restauration et des adultes qui les encadrent, la Caisse des écoles du 15e a financé sur son budget d'investissement l'insonorisation des réfectoires des élémentaires Cherbourg et Rouelle ainsi que celui de la maternelle Sextius-Michel.

Parmi les autres travaux réalisés par la Caisse des écoles, on peut citer par exemple la laverie de l'école Vigée Lebrun et des peintures dans les vestiaires et la cuisine du 197 Saint-Charles.

Comme vous l'avez initié il y a quelques mois Monsieur le Maire, nous avons également poursuivi, dès cette rentrée, la procédure de titularisation d'un certain nombre d'agents de la Caisse des écoles.

Pour terminer sur ce point, je souhaite faire deux remarques. D'abord, nous ne pouvons pas omettre l'application de la nouvelle grille tarifaire depuis cette rentrée. Désormais, dix tranches s'appliquent avec un tarif 9 et un tarif 10 respectivement à 6 € et 7 €. Cette mesure politiquement et socialement injuste, est juridiquement contestable. Il appartiendra dans les prochaines semaines au juge administratif de se prononcer sur cette question. Dans son application, cette réforme a créé le trouble au sein des familles. Nous avons heureusement anticipé en rallongeant la période d'inscription pour qu'il n'y ait pas de double peine infligée à celles-ci, véritables victimes collatérales de la Mairie de Paris et de ses caprices budgétaires. Ainsi, les chiffres ne trompent pas. Si on compare les inscriptions de septembre au nombre de repas servis l'année dernière, la perte est énorme pour les tarifs 8, 9 et 10, passant respectivement de 34.5 % à 28.1 %. Vous en conviendrez : c'est sans appel.

Ensuite je m'étonne - mais sans grande illusion - du retard pris par la mission sur la restauration parisienne menée à la demande de la Maire de Paris par Madame LE SCELLIOUR. Ses conclusions devaient être rendues en juin, il y a plus de quatre mois. Rien ne semble sortir de l'Inspection Générale, ce qui provoque évidemment beaucoup de doutes voire une certaine suspicion.

Pour ce qui est du second degré, je tiens d'abord à évoquer les mouvements au sein des personnels de direction et souhaiter la bienvenue à Madame Josiane

LUSSIANA, nouvelle proviseure de Camille Sée, Madame Cécile LEBRUN, nouvelle principale adjointe à Debussy, Monsieur Eric LATHIERE, nouveau principal de Debussy, Monsieur Emmanuel JÄGER, nouveau proviseur du lycée Saint-Lambert, Monsieur Alain MARTY, nouveau proviseur du lycée Louis Armand et Monsieur Stéphane CORNIQUEL, nouveau proviseur adjoint du lycée Fresnel. Je tiens également à saluer celles et ceux qui ont terminé une partie de leur carrière dans le 15e pour prendre de nouvelles responsabilités dans d'autres arrondissements parisiens, voire en province.

Pour le reste, la rentrée dans le 15e a été à l'image d'une situation parisienne et nationale difficile et que nous pourrions résumer en paraphrasant la citation de Jacques CHIRAC : la maison brûle et la Maire de Paris regarde ailleurs. Les établissements du 15e, en effet, sont pleins à craquer avec des classes de 6e à plus de 30 élèves dans tous les établissements. De mémoire de Principal, c'est du jamais vu. Cette situation est d'autant plus inquiétante que bon nombre d'élèves n'avaient toujours pas d'affectation à la fin de la première semaine, obligeant le rectorat à ouvrir une classe supplémentaire à Camille Sée après avoir envoyé certains enfants hors de l'arrondissement. Rappelons que pour tout Paris, près de 200 élèves n'avaient toujours pas d'affectation à la rentrée en collège. Les chiffres étaient encore pires en lycée.

L'annexe de Citroën, elle-même ouverte il y a un an, a fait long feu puisqu'il n'y a déjà plus de place. Nous le savons depuis longtemps maintenant. Les effectifs des élèves de 6e ne vont cesser de croître dans notre arrondissement avec un pic en 2017. Collectivement, nous avons à maintes reprises alerté le rectorat et le département de Paris sur le besoin impérieux d'un nouveau collège dans le 15e. Ce n'est plus un besoin, c'est une urgence.

Comme si cela ne suffisait pas, l'année qui s'ouvre sera en plus marquée par la préparation de la réforme nationale du collège, effective pour les élèves à la rentrée 2016. Disons-le : c'est une réforme autoritaire, partisane et critiquable, préparée par la ministre de l'Education nationale avec le soutien de tout le gouvernement dont certains membres font partie de la majorité parisienne.

Que dire par exemple de l'autonomie des établissements qui seront en fait encore plus divisés entre ce qui relève du rectorat et ce qui relève du département ? Que dire de l'enseignement des langues étrangères, le parent pauvre de l'Education nationale française qui sera saupoudré au gré des enseignants à des élèves plutôt que de se muer en enseignement d'excellence ? Que dire des enseignements de morale et de citoyenneté, infusés certes dans le cadre d'une émotion louable mais dans une surenchère d'ateliers, de cours, de formations, de conférences, d'interventions par des dizaines de protaganistes différents - professeurs d'histoire-géographie, documentalistes, animateurs de la Ville de Paris, associations... - qui enseigneront aux mêmes enfants la République, la laïcité, le

vivre-ensemble sans aucune cohérence, sans aucune coordination ? Que dire enfin de l'interdisciplinarité tant vantée dans cette réforme alors même qu'elle est déjà largement pratiquée dans les collèges ?

Un préavis de grève a été déposé pour le 17 septembre prochain afin de dénoncer l'improvisation, l'amateurisme, le manque d'ambition et de vision pour les collégiens. Les principaux du 15e estiment déjà que cette grève sera suivie dans l'arrondissement d'autant que la préparation de cette réforme en cours d'année interviendra alors même que les moyens alloués seront arbitrés en fin d'année scolaire. Mais, mes chers collègues, restons philosophes. Après tout, les principaux des collèges du 15e ont déjà cette autonomie portée au pinacle par Madame VALLAUD-BELKACEM. Ils doivent déjà se débrouiller seuls. N'aurait-il pas fallu par exemple plus de cinq ans pour que le collège Apollinaire obtienne enfin une palissade pour sécuriser davantage le site ? Ne manque-t-il pas déjà de personnel non enseignant par manque de diligences de la DASCO et donc de la Ville de Paris ? Que dire, mes chers collègues, pour les cités scolaires, dont Buffon et Camille Sée, dans notre arrondissement et de cet énorme raté cet été du transfert des dépenses de chauffage au profit de la Région qui a failli priver ces établissements des dotations nécessaires à leur bon fonctionnement ? C'est dire l'amateurisme de Paris comme celui de la Région Ile-de-France lorsqu'il s'agit de gérer le scolaire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à bien y regarder, la gauche parisienne - directement ou indirectement - a cette année encore semé les graines du désarroi scolaire. Dès ce mois de septembre, elle mérite bien un zéro pointé. Malgré cela, et conscient de son investissement et de sa compétence, nous souhaitons à toute la communauté scolaire, tout de même et quoi qu'il arrive, une très bonne année scolaire.

Monsieur le Maire : Merci de cette conclusion positive. Maintenant, je vais ouvrir le débat sur cette communication concernant la rentrée scolaire. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Merci Monsieur le Maire. Monsieur MENGUY nous a habitués à ses aigreurs récurrentes. Je n'en ferai pas grand cas. Je voudrais juste faire deux remarques. Il faut d'abord constater que la rentrée dans le primaire s'est particulièrement bien passée cette année. Nous le devons au travail des directeurs d'établissements. Nous le devons aussi à la très bonne coopération entre la Ville de Paris et le rectorat. Il faut le dire et le souligner.

Dans le secondaire - ce n'est une surprise pour personne - la situation est plus compliquée. Il y a, pour des raisons démographiques, une croissance des effectifs. La perspective du collège nouveau évoquée par Monsieur MENGUY est actée. Il le sait très bien. Il a oublié de rappeler que la création de l'annexe André Citroën a

pour fonction de constituer le maillon entre l'état passé et l'état futur de la création de ce collège. Essayons d'envisager les choses sereinement et de tenir compte de la nécessité d'une programmation dans un contexte budgétaire dont on sait qu'il est compliqué pour tout le monde.

Dernier point. Cela ne m'a pas étonné concernant son ouverture aux questions pédagogiques de voir Monsieur MENGUY opposé à la réforme du collège qui est engagée. Il rejoint là-dessus les plus conservateurs qui existent. Je le renverrai plutôt aux travaux et aux écrits de ceux qui sont spécialistes des établissements scolaires, qui ne se contentent pas d'écrire des éditoriaux dans les journaux. Tous ces gens-là remarquent que nous avons un problème en France. Les classements PISA le montrent bien. Monsieur MENGUY oublie toujours d'en parler. La France perd des places année après année dans ces classements. On peut dire que tout va très bien dans le meilleur des mondes du second degré : il n'y a rien à faire, il n'y a pas de réforme à introduire, l'école de grand-papa reste l'école qui convient aux élèves d'aujourd'hui... Ou on peut, comme le fait le gouvernement, s'attaquer à ce problème, proposer une réforme qui est une réforme imaginative qui laisse pour autant toutes les possibilités passées, ouvre de nouvelles possibilités et, me semble-t-il, marque une étape importante dans le rétablissement de l'efficacité du système éducatif français. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DARGENT. Chacun est finalement dans son registre. Je le redis mais Madame ROLGEN l'a parfaitement exprimé. Nous nous sommes réjouis de cette bonne rentrée scolaire dans le primaire. Ce n'est pas le cas dans le secondaire pour un tas de raisons. La bonne rentrée dans le primaire est aussi liée au fait qu'il y a une baisse des effectifs avec une perte en maternelle qui s'amplifie. Nous avons perdu 2 160 élèves sur Paris en deux - trois ans. Cela montre que des familles quittent la ville de Paris avant l'entrée à l'école de leurs enfants ou trouvent des écoles dans d'autres systèmes. Nous avons peut-être la possibilité aujourd'hui de commencer à mettre en place une scolarisation des enfants de moins de 3 ans tel que le gouvernement l'a promis mais qui n'est pas encore mise en œuvre. C'est un souhait que je fais également. Cela permettrait aussi de désengorger un peu les crèches. Monsieur MENGUY peut-être si vous avez un complément d'information à donner mais on ne va pas s'engager dans un débat.

Monsieur MENGUY : Merci Monsieur le Maire. Je vais répondre à Monsieur DARGENT de façon constructive. Monsieur DARGENT explique que le principe du nouveau collège est acté. Admettons. Faisons comme si c'était le cas. Je rappelle les difficultés énormes et le temps dont nous avons eu besoin pour que la palissade d'Apollinaire soit réalisée. Nous avons fait des réunions avec Madame CORDEBARD. Le principe ne suffit plus. Il y a une vraie urgence. Le principe est acté. Tant mieux mais ne nous trompons pas. Un nouveau collège est un projet énorme. Il ne faut plus attendre.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé cette urgence de façon constructive. Je vais maintenant mettre aux voix les projets de délibération correspondants.

5. *2015 DASCO 119 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.*

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

6. *2015 DASCO 147 Caisse des Écoles (15e)-Subvention (195 000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.*

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

7. *2015 DDCT 124 Avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal « Le patronage laïque Jules Vallès ».*

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous pourrions reconnaître à la municipalité parisienne le mérite de la cohérence puisque cette délibération consiste à niveler vers le haut le tarif du patronage laïque Jules Vallès sur les deux dernières tranches des tarifs récemment instaurées dans les services appelés non obligatoires de la Ville : cantines, gymnases... Avec l'une de nos collègues au Conseil d'arrondissement, nous siégeons au comité scientifique du patronage laïque Jules Vallès. Nous avons eu deux réunions depuis que la nouvelle équipe d'Actisce, l'association en charge d'animer ce patronage s'est mise en place l'année dernière. Nous avons été très favorablement acquis au programme mis en place et - en particulier en ce qui me concerne en tant qu'adjoint de quartier - à la volonté de l'équipe d'Actisce de s'ouvrir véritablement sur le quartier. Ma crainte, au moment où nous nous apprêtons à examiner cette délibération est de savoir quel impact auront ces deux nouvelles tranches sur les habitants du quartier et en particulier sur la capacité d'Actisce au sein du patronage à s'implanter véritablement et à ouvrir les murs et les activités de cet équipement aux habitants du quartier Citroën-Boucicaut. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Merci Monsieur le Maire. Je vous remercie cher collègue de souligner la cohérence de la politique municipale en la matière sur l'équité que nous souhaitons porter pour les tarifs sur les services municipaux et extra-municipaux. Nous vous remercions de souligner aussi la qualité du travail qui est

fait par l'organisme qui gère le patronage laïque Jules Vallès, sa programmation, sa volonté d'ouverture.

Mais je ne vois pas très bien le lien entre votre crainte de manque d'ouverture, de projets qui ne pourraient pas aboutir avec cette grille de tarification. Je crois que la dynamique n'a rien à voir avec les aspects financiers pour des tarifs 9 et 10 qui concernent essentiellement des familles qui gagnent plus de 10 000 € pour un couple avec deux enfants. J'entends peut-être un souci d'aboutir à cette dynamique-là sur l'ouverture du quartier mais je ne vois pas le lien avec votre délibération et encore moins avec cette nouvelle tranche dont nous sommes en train de discuter pour une délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Madame DOUCERE pour répondre.

Madame DOUCERE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vient de le dire mon collègue Alphée ROCHE-NOEL, cette délibération s'inscrit dans la continuité des augmentations tarifaires décidées par la Ville de Paris notamment dans les centres d'animation et qui ont déjà fait l'objet de longs échanges lors de notre Conseil d'arrondissement du 1er décembre dernier. Par cette nouvelle délibération, l'exécutif parisien poursuit sa dynamique. Nous ne pouvons que regretter, qu'au titre de la justice sociale, la mixité sociale soit sans cesse mise à mal. En effet, les deux nouvelles tarifications proposées ce soir sont démesurées. Certains vont voir leur contribution doubler. Je vous laisse pour cela vous référer au tableau joint à cette délibération, ce qui est susceptible d'inciter ceux qui vont subir de plein fouet ces augmentations à ne pas se réinscrire pour suivre les activités dans cet établissement.

Encore une fois, l'augmentation de l'effort porté par quelques-uns dans ce domaine comme dans d'autres, tant au niveau gouvernemental que municipal, ne peut que mettre en péril le vivre-ensemble que la Maire de Paris dit défendre mais qui, dans les actes, se traduit parfois par tout le contraire.

Pour terminer, j'ajouterai que le patronage laïque Jules Vallès, en tant que structure n'ayant qu'à peine deux ans d'existence, n'a naturellement pas encore une vision budgétaire parfaitement stabilisée. Or, est-il bien raisonnable d'envisager ces augmentations tarifaires maintenant ?

Pour toutes ces diverses considérations mes chers collègues, je vous invite à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est rejeté.

8. *2015 DDCT 83 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016.*

9. *2015 DDCT 84 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016.*

Monsieur le Maire : Nous joignons les deux délibérations. La parole est à Monsieur LOZIN.

Monsieur LOZIN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je fais un point concernant la dotation d'animation locale et plus précisément sa répartition par arrondissement. Je relève qu'il est prévu d'en attribuer 10 % au prorata des établissements scolaires qui relèvent des politiques d'éducation prioritaire. Or, je constate que sur ce critère il est prévu 0 € pour le 15e arrondissement alors que la dotation de la Ville s'élève globalement à 96 471 €.

Je dois rappeler que notre arrondissement dispose désormais d'une zone prioritaire d'éducation avec le groupe Brancion. Il est donc totalement anormal que notre arrondissement ne reçoive pas une dotation au titre de la politique d'éducation prioritaire. Je demande donc à ce que la Maire de Paris revoie la répartition de ce critère afin de doter cet arrondissement de la somme qui est légitimement attendue. Je vous indique que la dotation étant de l'ordre de 8,75 € par élève, Brancion ayant 400 élèves, la dotation attendue par un correctif est donc de 3 500 €.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LOZIN. Avant de passer la parole au rapporteur, est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Monsieur COURTOIS pour répondre à l'orateur.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Je rappelle que la question porte effectivement sur la ligne dotation d'animation locale. Nous nous sommes renseignés auprès des services de la Ville. Il nous a été répondu, à juste titre d'ailleurs, que la dotation 2016 partait sur 2013/2014. Il y a un décalage d'un an. Par conséquent, l'inscription du groupe scolaire Brancion sera prise en compte pour la dotation de l'année de l'état spécial 2017. A ce stade, il n'y a pas de difficulté particulière. Je voulais juste signaler qu'en ce qui concerne les critères aussi bien de la dotation d'animation et de gestion locale, ce sont les mêmes que l'année dernière. Pour la délibération du cadre des investissements, il en est de même. La répartition précise des sommes interviendra au moment du vote de l'état spécial en novembre. Je propose donc un avis favorable.

Monsieur le Maire : Bien. Nous serons vigilants pour l'année prochaine. Je soumets au vote ces deux projets de délibération avec un avis favorable. Pour le

DDCT 84, qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est adopté. Pour le DDCT 83, même vote ? Il est adopté.

10. *2015 DDCT 85 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.*

Monsieur le Maire : Monsieur JANANI.

Monsieur JANANI : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mon intervention sera très courte. Elle porte sur la disparition des bains douches Castagnary dans la liste des équipements du 15e. Nous regrettons que ces locaux ne soient pas maintenus en l'état. Ce bâtiment historique apporte à cette partie du 15e un certain cachet. Il est dommage de voir que les différents projets que propose la Mairie de Paris soient pourvus encore une fois en logements sociaux alors que cette zone en est déjà suffisamment pourvue.

Pour finir, nous déplorons le départ de fait du collectif La Main qui fait un travail remarquable que ce soit au niveau du quartier Alleray Procession, Georges Brassens ou encore au niveau de tout le 15e. En effet, ce collectif d'artistes doit être maintenu dans ce quartier ou tout du moins à proximité afin que le 15e puisse continuer à profiter de leur jeunesse et de leur créativité. Je tiens donc ce soir à saluer l'excellent travail qu'ils accomplissent tous les jours et les remercier pour les efforts qu'ils font afin d'animer cette partie du 15e que la Mairie de Paris a abandonné depuis plus de 10 ans.

Monsieur le Maire : Merci d'encourager ces artistes. Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Un collègue dans cette assemblée a parlé de cohérence sur la politique de la Ville de Paris. Je suis heureux aujourd'hui que vous puissiez souligner la qualité du travail du collectif La Main dans cet endroit. Qu'avons-nous entendu il y a quelques années lorsqu'il était question que ce collectif s'installe dans les bains douches ? C'était scandaleux, inadmissible. Vous vouliez avoir des assurances que ce collectif pourrait partir au bout de quelques années. Nous avons apporté les garanties comme quoi ce collectif serait amené à partir. Aujourd'hui, vous souhaitez qu'il reste. Très bien. Cela souligne la qualité de leur travail mais nous n'en doutions pas. Vous souhaitez que ce travail continue. Certes, je crois que ce collectif peut avoir une place dans le rayonnement du 15e ou de Paris. En tout cas, il fait un travail remarquable et de manière très indépendante.

La question est en fait de faire du logement social ou pas à Paris. Il est question de faire en sorte de ne pas mettre du logement social dans ce quartier-là. Aujourd'hui, les projets ne sont pas arrêtés. Vous estimez que la Mairie de Paris a pris cette décision. Ce n'est pas le cas. Un certain nombre de projets sont

proposés. Je ne serai pas capable aujourd'hui d'indiquer la voie qui sera choisie par l'exécutif sur la destinée de cet établissement et des bains douches. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD, c'est gentil de nous associer aussi à l'exécutif. Nous sommes aussi un exécutif local. C'est bien ce que je regrette dans l'affaire puisque nous n'avons absolument pas été consultés. Nous avons été informés la veille de la prise de décision que cet établissement serait le site choisi par la Mairie de Paris pour être le site des projets innovants, projets que nous approuvons par ailleurs. Sauf qu'on pouvait considérer que le 15e était suffisamment vaste pour choisir un site sur lequel la Mairie du 15e non seulement soit consultée mais sur lequel elle pouvait également donner son accord.

Vous essayez de nous prendre en flagrant délit d'incohérence. C'est de bonne guerre. Mais rappelez-vous l'historique de tout ceci. Il y avait un collectif d'artistes installé au 61 rue Saint-Charles qui avait rayonné dans le 15e depuis son installation. Nous pensions qu'il était justement plus cohérent que ce soit ce collectif d'artistes qui s'installe à Castagnary plutôt qu'un nouveau collectif. La Mairie de Paris a décidé de faire partir le collectif de la rue Saint-Charles, de transférer à cette adresse le collectif de La Main. Nous avons fait avec. Nous entretenons les meilleures relations avec eux. Nous avons entrepris des actions culturelles communes. Pour en parler, je vais passer aussitôt la parole à Madame de FRESQUET qui la demande.

Madame de FRESQUET : Merci Monsieur le Maire. Tout comme mon collègue, Shervin JANANI, je voudrais insister sur la disparition des bains douches et rappeler que ce bâtiment, au-delà de tout ce qui a pu être dit, est très apprécié de la population. La population y est très attachée. Quel que soit le projet prévu, il faudrait tenir compte de ce que pensent les riverains et associer la Mairie du 15e à tous les projets.

Concernant le collectif La Main, je voudrais insister, tout comme mon collègue et vous-même, sur la qualité des relations qu'il a su tisser avec le quartier et demander un peu solennellement qu'il soit maintenu, qu'il ait un lieu où il pourra continuer à animer ce quartier qui a toujours eu une vocation artistique. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je suis étonné de ce qui est dit sur l'association de la Mairie du 15e. Madame de CLERMONT-TONNERRE siège comme moi au jury qui a examiné les projets qui sont en cours pour cet emplacement et nous allons nous revoir dans quelques semaines. Evidemment la Mairie du 15e est associée à cette affaire, comme toujours dans le cas de figure. Je tenais à le rappeler.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT, pour que les choses soient plus claires, effectivement nous sommes associés dans le jury de concours pour choisir un

projet. C'est heureux. En revanche, je regrettais que nous n'ayons pas été associés en amont lorsque la Mairie de Paris a décidé de retenir ce site parce que nous travaillions depuis des années avec les services de la Mairie de Paris pour réaménager ces bains douches et y installer des équipements culturels, sportifs, associatifs qui manquaient dans le quartier. C'est la raison pour laquelle nous aurions souhaité un autre site pour mettre en place ces projets innovants.

Je vais maintenant passer la parole à Madame de CLERMONT-TONNERRE qui est notre rapporteur et qui va s'exprimer sur l'ensemble du projet de délibération.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. L'inventaire du 15e recense les établissements de proximité relevant notamment des secteurs de la petite enfance, de l'éducation, de la culture, du sport, des espaces verts ou de la vie associative. L'inventaire qui nous est soumis pour 2016 compte 228 équipements, soit cinq de plus qu'en 2015. Les nouveaux équipements inscrits sont le kiosque citoyen installé sous la ligne 6 du métro à Sèvres - Lecourbe, le square Boucicaut, les murs végétalisés de Valentaires et Fondary, les jardinières verticales de Bartholomé, d'Alleray et de Javel. Je constate que deux équipements ont été retirés de cet inventaire : le boulodrome Blomet qui a été intégré dans le square de l'Oiseau lunaire et les bains douches que nous venons d'évoquer qui font désormais partie des sites retenus dans le cadre de l'appel à projets innovants.

A ce propos et pour rebondir sur les différentes interventions qui ont pu être faites, je déplore que la Ville de Paris ait refusé de prendre en compte le projet d'aménagement que nous portions pour les bains douches qui avait été élaboré par notre équipe municipale avec les habitants du quartier. Il s'agissait d'un projet ouvert sur le quartier, utile aux habitants du 15e, intergénérationnel et porteur de vie qui intégrait par ailleurs le maintien du collectif d'artistes La Main dont je salue, moi aussi, le travail.

J'ajoute que d'autres arrondissements ont plus de chance. Je pense en particulier au 11e arrondissement pour lequel le Maire avait un projet pour le site dédié à l'appel à projets innovants. Le projet porté par Monsieur VAUGLIN, Maire du 11e, a été intégré dans cet appel à projets. Dommage qu'il y ait deux poids deux mesures. Tous les arrondissements ne bénéficient pas du même traitement.

Pour en revenir à l'inventaire des équipements, je ne comprends pas pour quelle raison nous voyons apparaître à deux reprises et sous deux dénominations différentes la même maternelle. D'un côté, elle s'appelle maternelle Saïda, de l'autre côté, maternelle Olivier de Serres. Curieusement, l'élémentaire voisine n'est plus mentionnée. Je pense donc qu'il faudrait rectifier cette erreur.

Par ailleurs, je me réjouis de l'optimisme de la Mairie centrale qui a inscrit pour 2016 la crèche Falguière qui accuse retard sur retard depuis 2002. D'après les informations qui m'ont été communiquées il y a quelques jours par Paris Habitat, elle devrait être livrée - si de nouveaux drames n'interviennent pas - au 1er trimestre 2017. Une entreprise - l'entreprise Brezillon - vient tout juste d'être trouvée pour réaliser ce chantier qui est à l'arrêt depuis plusieurs années.

Au-delà de ces observations, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer favorablement sur cette délibération, sous réserve que la correction portant sur l'école élémentaire Saida - Olivier de Serres soit bien apportée.

Monsieur le Maire : Merci. Je propose que nous puissions écrire à la Mairie de Paris de façon à apporter les corrections que vous souhaitez à ce projet de délibération. Sous cette réserve, nous allons le mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est adopté. Merci.

11. ***2015 DU 169 Cession à Aximo de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (7e, 10e, 14e, 15e et 17e).***

Monsieur le Maire : Le 15e est concerné par des appartements situés 21 boulevard Lefebvre et 13 rue Chauvelot. Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, l'exécutif parisien sollicite auprès de notre assemblée l'autorisation de céder au bailleur social Aximo 15 lots de copropriété acquis par la Ville de Paris par voie de préemption.

Deux des lots du projet concernent notre arrondissement : l'un au 21 boulevard Lefebvre, l'autre au 13 rue Chauvelot. Ce second lot est la conséquence d'un dispositif porté et mis en place par l'exécutif parisien - le droit de préemption urbain renforcé ou DPUR -, dispositif étendu à 257 copropriétés parisiennes, voté en Conseil de Paris en décembre dernier. Il s'agit de la délibération 2014 DLH 12 17 qui a pris effet le 1er janvier 2015.

Monsieur le Maire, vous êtes fermement opposé à la mise en place d'un tel dispositif tout comme la majorité municipale de notre arrondissement, dénonçant en particulier son manque de pertinence. Celui-ci par exemple ne répond pas à la définition du logement social de fait et nous pourrions citer en exemple le 52 rue Castagnary et le 57 rue Labrouste et la localisation des neufs copropriétés impactées sur notre arrondissement à savoir les rues Jacques Baudry (1 copropriété), Castagnary (5 copropriétés), Chauvelot (2 copropriétés) et Labrouste (1 copropriété). Ce secteur - vous en conviendrez - est largement pourvu en logements sociaux avec plus de 42 %. La Mairie de Paris y multiplie les opérations immobilières, sociales au point de prendre le risque de fragiliser les

équilibres. Cette mixité sociale prônée sans relâche par la Ville est dans les faits bien mal mise en application sur le terrain.

Revenons au 13 rue Chauvelot. Les vendeurs ont-ils été lésés par le dispositif du DPUR ? Le prix d'acquisition semble bien modeste : 7 020 €/m². Certes, le prix moyen sur le secteur serait de 7 234 €/m² mais il s'agit d'un immeuble régulièrement entretenu et en très bon état. Le ravalement de la façade sur rue a été réalisé en 2014. Celui de la façade sur cour en 2015, la réfection des parties communes, hall et cage d'escaliers en 2015. L'immeuble est doté d'un ascenseur qui a été modernisé il y a peu. Par ailleurs, aux dires des voisins et de la famille qui a dû se résoudre à vendre le bien à la suite d'un décès, l'appartement acquis par la Ville de Paris est en très bon état. Fort de ces informations, tout laisse à penser que la valeur du bien a subi une décote par rapport au prix du marché, les vendeurs dans notre cas n'étant pas en situation de force pour négocier un meilleur prix avec les domaines.

Ce cas pratique a tout lieu de nous inquiéter. Les ventes qui seront réalisées par la suite dans le cadre de DPUR nous permettront de vérifier si la Ville achète bien comme elle le prétend au prix du marché ou si les biens immobiliers concernés subiront une décote de 10 % à 30 % comme le craignent les habitants des copropriétés impactées.

A présent, élargissons notre analyse. Ce type d'acquisition par la Ville de Paris est-il judicieux sur le plan financier ? A propos de décote et des 15 lots proposés en cession à Aximo, notons que le prix total d'acquisition par la Ville est de 2 375 208 € et le prix de cession à Aximo de 1 190 701 € soit une décote moyenne de 49.87 %, décote de 57.40 % pour le 13 rue Chauvelot et de 55.84 % pour le 15 rue Lefebvre. L'explication de cette décote, nous dit-on, tient compte du coût des travaux et des possibilités d'emprunt auprès de la caisse des dépôts et des subventions pouvant être accordées au bailleur social. Nous l'avons vu, l'immeuble est en parfait état, l'appartement également, en tout cas, celui du 13 rue Chauvelot.

Pour référence, le prix moyen de la construction du logement social neuf serait de 2 500 €/m². Par ailleurs, la Ville de Paris s'est fixé pour objectif 30 % de logements sociaux dans la capitale d'ici 2030, soit 5 % de plus que le projet loi SRU. Compte tenu du parc actuel de logements sociaux dans la capitale, soit environ 200 000 logements, la Ville de Paris devra financer d'ici 2030, la construction de 143 000 logements sociaux pour remplir ses objectifs. Les 257 copropriétés impactées par le DPUR représentent environ 8 000 logements. Ce dispositif sera inefficace en nombre d'acquisitions, particulièrement coûteux pour une ville qui ne cesse de s'endetter et qui mécontentera, ou mécontente déjà, nos administrés.

Sur le terrain, au 13, villa des Charmilles, la famille du propriétaire décédé du lot n°9 nous a fait part de son désarroi. Pour des raisons de succession, elle s'est trouvée dans l'obligation de le vendre rapidement. Aucun des critères de l'exposé des motifs de la délibération DPUR - la 2010 DLH 12 17 - ne correspondait à ce cas de figure. Pas de mise en congé de locataire à la suite d'une vente à la découpe ici. Personne ne s'attendait à une préemption aussi soudaine. De son côté, le voisinage aurait souhaité retrouver un propriétaire résident puisque, comme vous le savez, la bonne gestion d'une copropriété dépend de la participation active au conseil syndical des propriétaires résidents. C'est pourquoi, pour éviter la survenue de dysfonctionnements liés à une gestion indirecte, les copropriétaires souhaiteraient qu'Aximo désigne un référent auprès du conseil syndical. Pour favoriser une telle organisation, je suggère à notre assemblée d'appuyer une telle demande auprès d'Aximo, le référent à nommer devant participer activement aux réunions du conseil syndical et aux assemblées générales de copropriété ou, à défaut, adresser son pouvoir.

Si nous élargissions ce débat, cette disposition pourrait être étendue à chacun des biens immobiliers vendus sur lequel la Ville de Paris a fait valoir, ou fera valoir, son droit de préemption. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RIGAUD. Monsieur JANANI.

Monsieur JANANI : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme nous l'avions dénoncé en décembre dernier, nous sommes farouchement opposés à ces méthodes de préemption dignes d'une époque révolue où un mur séparait encore Berlin. En effet, personne ne remet en cause les objectifs d'obtenir plus de logements sociaux tellement la demande est forte, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure par Monsieur BAGHDAD.

Dans le 15e, le chiffre de 10 000 demandes de logements non pourvues chaque année résonne dans nos têtes. Cependant, un fossé énorme se creuse entre la nécessité d'avoir du logement social afin de satisfaire la demande existante et la méthode employée par la Mairie de Paris. La production de logements ne doit en aucun cas être quantitative et doit impérativement opter pour de la qualité au-dessus de la quantité. Ce n'est pas parce que vous êtes logés dans le parc social que vous n'avez pas le droit de vivre dans des conditions décentes. Il serait grand temps que la Mairie de Paris se soucie de son parc existant avant d'engranger de nouvelles parcelles. Les exemples ne manquent pas. Les 1-3 avenue de la porte Brancion, les ensembles Bargue Falguière ou même les immeubles situés square Bartholomé auraient bien besoin du concours de la Ville.

Par ailleurs, la production de logements sociaux ne doit pas être un vecteur d'appauvrissement et de rupture des équilibres sociaux et sociétaux. Lorsque c'est le cas, c'est ce qu'on appelle de la ghettoïsation. C'est un danger auquel

nous sommes confrontés aujourd'hui après qu'une véritable politique d'expulsion des classes moyennes a été entreprise par la Ville de Paris depuis plus de dix ans. La concentration d'une seule et même catégorie de population n'est pas de la mixité sociale fine comme vous le prétendez mais bel et bien de la ghettoïsation. Nous y sommes opposés très fermement.

Je ne referai pas la liste des immeubles du quartier Vouillé, Brancion, Castagnary qui sont déjà ou vont être classés en logements sociaux. Cependant, vous me permettrez de vous rappeler en un chiffre que cette zone du 15e a déjà atteint plus de 45 % de logements sociaux alors que beaucoup d'arrondissements parisiens ne prennent pas leur part de logements sociaux.

Je réitérerai également nos demandes répétées en équipements publics de proximité qui sont indispensables à la vie du quartier et participent au bon vivre ensemble. Je ne peux m'empêcher de rappeler ici par exemple qu'avant qu'un foyer ne soit installé, nous devions obtenir une crèche au 5 rue du Bessin qui nous passe une nouvelle fois sous le nez alors même que les demandes de places en crèche sont également en train d'exploser.

Je ne peux ici que regretter encore une fois l'inertie de la Ville de Paris qui se refuse à prendre le temps de regarder les réalités du terrain en face. Ce désir d'atteindre aveuglément son quota de logements sociaux bouleverse l'équilibre des quartiers et cela dans l'indifférence la plus complète vis-à-vis des remarques de la Mairie du 15e ou pire encore des habitants.

Monsieur le Maire : Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Mes chers collègues, je suis assez surprise des deux dernières interventions assez excessives. Je rappelle que nous avons un objectif de 30 % de logements sociaux d'ici 2030. Nous avons noté une certaine contradiction dans les interventions précédentes. Monsieur JANANI, vous notez que 10 000 demandes dans le 15e ne sont pas satisfaites et, en même temps, vous vous plaignez que nous voulions développer et produire plus de logements sociaux.

Je vous rappelle qu'à Paris, 120 000 ménages sont demandeurs de logements sociaux. Cela a augmenté de 10 % entre 2013 et 2014. Sur Paris, avec la production de logements en cours, nous devons arriver à une moyenne de 20 %. Le 15e doit être aux environs de 17 %. Des efforts doivent encore être faits. Notre objectif est de mieux répartir les logements sur l'ensemble du territoire parisien et chaque arrondissement doit y prendre sa part.

Nous pouvons contester les méthodes de calcul qui sont les vôtres parce que vous n'arrêtez pas de dire qu'il y a 98 % aux Périchaux mais vous prenez un IRIS tellement restreint qu'il comprend l'intégralité des Périchaux. Sur le conseil de

quartier Georges Brassens, quand on fait le calcul, on est à 25 %, ce qui est l'objectif fixé par la loi SRU d'ici 2025.

Vous reprochez qu'on ne s'occuperait pas de la qualité des logements et Monsieur RIGAUD nous a fait l'étalage de la qualité des logements qui ont été préemptés. Je note une certaine contradiction dans les propos des deux collègues précédents.

Pour revenir à cet outil qui a été mis en place en décembre 2014 par l'exécutif municipal - l'outil de préemption urbain renforcé - je vous rappelle que son objectif est très important. Il est de produire des nouveaux logements sociaux dans une échelle plus fine qui est l'échelle d'un immeuble et de favoriser ainsi encore plus la mixité sociale. Je ne cesserai de le répéter : le logement social, c'est plusieurs catégories de logements, plusieurs niveaux de revenus. Cela amène différentes catégories de population à habiter le logement social. Cet outil sert aussi à faciliter le maintien dans ces immeubles de locataires qui sont parfois modestes. Il est important pour la mixité sociale qu'ils puissent rester dans ces immeubles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire un mot pour rétablir une certaine réalité du logement dans notre arrondissement. Certes, nous avons 9 000 demandeurs de logement auxquels - si j'ai bien compris - peuvent s'ajouter un certain nombre de migrants qui seront peut-être prioritaires dorénavant à Paris.

Je voulais aussi surtout dire que nous avons voté la plupart des projets de délibérations que nous a présentés la Mairie centrale depuis des années. Nous tangentons les 20 % si on compte les chantiers en cours, ce qui est beaucoup plus qu'un certain nombre d'arrondissements qui sont pourtant dirigés par vos amis politiques tels que le 2e, le 3e, le 4e, le 10e, le 11e qui ont moins de 10 % de logements sociaux. Des arrondissements de gauche - et notamment celui de Madame DUFLOT, ancienne ministre qui a imposé ce pourcentage de 25 % - ont moins de 10 % de logements sociaux. Je pense qu'il est bon aussi de le rappeler pour montrer que nous n'avons pas de leçon à recevoir dans le 15e arrondissement.

Il ne s'agissait pas du tout de cela puisqu'en fait, c'est un projet de délibération et une action contre la propriété privée et plus particulièrement contre les petits propriétaires qui sont mis en péril. De plus, cela a été très bien dit par Monsieur RIGAUD et par Monsieur JANANI. Il n'y a même pas de consultation des propriétaires et des locataires en question, même pas d'information sur la décision concernant les emprises foncières, ce qui est inouï.

Nous savons bien que les décisions ainsi prises affecteront de façon considérable la valeur des biens de ces copropriétés ainsi que le niveau des charges et de recouvrement. Si vous considérez que fragiliser les petites copropriétés est une politique utile pour la Ville, nous ne partageons pas les mêmes souhaits.

C'est la raison pour laquelle, nous nous opposerons à ce projet. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je souhaiterais donner la parole à notre rapporteur, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, pour être claire, et comme l'ont souligné mes collègues Shervin JANANI et Olivier RIGAUD, je rappelle qu'en décembre 2014, notre conseil a voté contre l'élargissement du droit de préemption urbain renforcé sur neuf copropriétés situées dans notre arrondissement, et bizarrement, toutes dans le Sud du 15e.

En février 2015, nous nous sommes opposés au programme local de l'habitat modifié tel qu'il a été élaboré par l'adjoint communiste de la Mairie de Paris qui prévoit pour 2030 la réalisation de 30 % de logements sociaux avec notamment une densification sociale centrée sur le 15e qui en compte déjà 23 000 financés à ce jour sans pour autant bénéficier des équipements publics nécessaires.

Cette politique que nous contestons a permis à la Ville de préempter non seulement des immeubles entiers - 33 me semble-t-il depuis 2008 - mais également des appartements en copropriété situés en DPUR et désormais des appartements situés dans le diffus.

Pour résumer, la Ville peut maintenant installer un logement social dans n'importe quelle copropriété de l'arrondissement. C'est ainsi que quatre appartements viennent de faire l'objet d'une préemption dans le 15e : un appartement au 13 rue Chauvelot et trois appartements situés hors DPUR préemptés au cours de l'été au 230 rue de la Convention, au 11 rue Leriche et au 21 boulevard Lefebvre. J'ajoute que ces préemptions ne font l'objet d'aucune étude sérieuse en amont. La preuve : la Ville vient de préempter un appartement dans un immeuble de 13 logements dont les copropriétaires envisagent dans un proche avenir d'engager des travaux extrêmement lourds et de refaire toute la toiture, ce qui annonce des charges très élevées pour le bailleur.

Afin de procéder à la gestion de ces appartements disséminés dans des copropriétés, la Ville a décidé de céder à Aximo, filiale de Paris Habitat, deux appartements, celui de la rue Chauvelot et celui du boulevard Lefebvre, dont l'adresse est erronée puisque dans la délibération, il est question du 21 rue Lefebvre qui existe également mais il serait bien d'apporter la correction. Quant aux deux autres appartements préemptés, nous ignorons de quelle façon ils seront gérés.

Dans cette affaire, l'exécutif parisien se comporte très mal et cette procédure de préemption d'appartements dans les propriétés privées est inacceptable. D'abord, les préemptions ne donnent lieu à aucune information et consultation en

amont avec les propriétaires et les locataires des emprises foncières concernées. Non seulement ces acquisitions d'appartements dans le diffus affecteront la valeur des biens des copropriétaires mais en prime, elles risquent de créer de vraies difficultés pour la gestion et l'entretien des immeubles. J'ajoute que de façon générale, la politique d'acquisition à marche forcée que conduit la Ville est extrêmement coûteuse pour les finances municipales alors que les budgets sont déjà très contraints et que le 15e compte, comme je le disais tout à l'heure, 23 000 logements sociaux financés à ce jour.

De plus, ces préemptions ont souvent lieu dans des secteurs qui présentent un taux de logements sociaux élevé. Prenons l'exemple des neuf immeubles en DPUR. Tous sont situés dans le quartier Castagnary et certains d'entre eux, que Monsieur BROSSAT qualifie de logement social de fait, sont comme au 13 rue Chauvelot, des immeubles de belle facture qui apportent un semblant de mixité dans un quartier où la ville s'entête à concentrer les difficultés.

Enfin, loin de créer de nouveaux logements, cette démarche inquiète les petits propriétaires, soucieux d'entretenir avec soin leur immeuble et qui souhaitent préserver leur bien.

Toutes ces remarques et la mauvaise gestion de l'ensemble du parc social existant nous incite aujourd'hui, comme demain, à nous opposer à toute préemption d'appartement au sein des copropriétés privées. Nous voterons donc résolument contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame de CLERMONT-TONNERRE. Monsieur BAGHDAD pour une explication de vote.

Monsieur BAGHDAD : Comme vous l'avez compris, notre groupe votera pour. Je comprends très peu les arguments qui sont donnés par la majorité locale, d'autant plus que vous soulignez un certain nombre d'éléments sur le prix du marché, sur la valeur des biens immobiliers, comme si la Ville de Paris allait frapper aux portes en disant : "vous devez vendre à tel prix". Je crois qu'il est bon de rappeler aussi le procédé de préemption. Lorsqu'un acheteur et un vendeur se sont mis d'accord, la Ville de Paris décide d'acheter au prix de la transaction. La Ville n'est pas force négociatrice.

Vous soulignez le fait que cela va impacter le prix du marché immobilier à Paris. Peut-être dans une moindre mesure, à la marge. Mais est-ce que nous devons condamner cela ou finalement nous dire qu'il serait bien d'avoir des prix plus raisonnables à Paris dans l'immobilier quand on sait que le prix de l'immobilier depuis 10 ans a augmenté de manière très significative et que c'est une des raisons principales pour lesquelles beaucoup de familles partent de Paris ? Demain, elles auront peut-être la possibilité de revenir à Paris avec un prix de l'immobilier

qui sera beaucoup plus raisonnable et avec des logements de qualité. Je condamne fermement le fait qu'on puisse sous-entendre que le logement social ne puisse pas être de belle facture. C'est un logement de belle facture. Oui, nous faisons du logement social dans des immeubles de belle facture que nous construisons ou en acquisition même dans le diffus. Merci.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas intervenir à nouveau là-dessus mais je me souviens de la politique du prédécesseur de Madame HIDALGO, Monsieur DELANOE qui nous expliquait qu'il ne fallait surtout pas préempter dans le diffus parce que la Ville de Paris n'était pas en mesure de gérer dans de bonnes conditions des appartements dans des copropriétés privées. Je dis cela pour alimenter, enrichir le débat. Monsieur LAMOUR pour une explication de vote.

Monsieur LAMOUR : Merci Monsieur le Maire. Vous avez raison. Nous n'avons qu'à prendre l'exemple du bloc d'immeubles de Paris Habitat qui se situe juste à côté du ministère de la Défense. Une part est en copropriété et une autre part reste la propriété du bailleur. Cela se passe extrêmement mal. L'état de ces locaux se dégrade d'ailleurs.

Monsieur BAGHDAD, je m'inscris en faux contre vos propos. Bien sûr que la Ville n'influe pas dans un premier temps sur le prix au mètre carré du bien vendu. Mais vous avez évidemment compris qu'à partir du moment où la Ville préempte, dans une copropriété, un, puis deux, puis trois logements, par nature, la valeur de ce bien diminue. Même si ce n'est pas une intervention directe sur le prix de vente, c'est une intervention indirecte.

Tout cela a été mis en place par Monsieur Ian BROSSAT du Parti Communiste. C'est une soviétisation du logement à Paris. Que cela vous plaise ou non, c'est la réalité. Très clairement aussi, c'est de la spoliation de celles et ceux qui ont décidé d'investir une partie de leur épargne dans des logements et soit d'y habiter soit de le louer. C'est aussi le fruit d'une vie de travail. Tout cela est remis en question par ce dispositif de droit de préemption renforcé.

Effectivement, nous continuerons à nous opposer à ce dispositif. Je peux vous assurer qu'en 2017, si nous revenons au pouvoir, nous abrogerons cette partie de la loi ALUR qui, je le dis très clairement, est inacceptable pour celles et ceux qui investissent dans l'immobilier. Tout à l'heure vous disiez qu'on manquait de logements mais si les investisseurs ne sont pas là pour investir, nous continuerons à avoir 140 000 demandeurs de logement à Paris.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le Député d'avoir envisagé cette belle perspective à venir. Je vais maintenant mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est rejeté.

12. *2015 SG 61 Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection.*

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL, vous avez la parole.

Monsieur ROCHE-NOEL : Merci Monsieur le Maire. Je tenais, après avoir salué une cohérence sur un principe auquel toutefois nous nous opposons catégoriquement, Monsieur BAGHDAD, à saluer pour le coup les avancées qu'ont permis les discussions entre la Ville et la Mairie s'agissant du plan de vidéoprotection sur un point particulier qui tenait particulièrement à cœur à la Mairie du 15e, au député Jean-François LAMOUR, à mon collègue Hubert MARTINEZ et à moi-même : l'installation d'une caméra aux frères Voisin. Cette caméra apparaît dans l'annexe 1.2 sur la liste prévisionnelle des extensions du plan de vidéoprotection. C'est un principe que nous avons défendu avec force, considérant que malgré les contraintes techniques et le coût financier, le coût social est bien supérieur quand on laisse un quartier en déréliction. Les habitants des frères Voisin seront heureux de savoir que ce principe a été défendu et qu'il sera sans doute bientôt acté. Je profite de ce propos peut-être pour demander des précisions sur la nature exacte de l'extension de ce plan de vidéoprotection de la Ville et de la Préfecture de police dans le 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur ROCHE-NOEL. Y a-t-il d'autres interventions avant qu'on réponde précisément à votre question ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Brièvement, en la matière, vous ne direz pas qu'il y a de la soviétisation. Nous pouvons effectivement nous réjouir puisque la concertation a prévalu. Je crois que les services de la Mairie d'arrondissement ont bien travaillé avec les services de l'Hôtel de Ville. Grâce au dialogue, deux caméras supplémentaires par rapport aux douze prévues initialement, ont pu être rajoutées. On s'en félicite.

En matière de vidéoprotection, ce n'est pas une course au nombre qu'il faut faire mais comme on le prévoit dans ce plan, une implantation mesurée là où seulement elles apparaissent réellement nécessaires.

Je voudrais profiter qu'un bon climat ait été lancé pour vous demander où en est l'élaboration du contrat local de sécurité et si le CSPDA se réunit prochainement.

Monsieur le Maire : Sur ce dossier que je soutiens et que je pousse depuis 2004 - Madame HIDALGO me traitait à l'époque d'hystérique sécuritaire mais les temps ont changé et je m'en réjouis car nous sommes tous d'accord pour développer la vidéoprotection à Paris - j'ai approuvé la proposition du Préfet de

Police de lancer cette deuxième tranche. Je souhaitais que ce soit une tranche de 1 000 caméras sur Paris. C'est une tranche proposée par le Préfet de Police à hauteur de 250 caméras. Malheureusement, la Ville l'a réduite à 165 pour des raisons financières puisque c'est la première fois que la Ville partage l'effort à moitié. Dans le premier plan de 1 000 caméras, elle n'avait payé que 2 %. C'est insuffisant mais c'est un effort que nous soutiendrons par un vote favorable. Nous considérons que c'est le début d'une deuxième tranche et pas simplement quelques caméras supplémentaires pour quelques nouveaux quartiers comme c'est expliqué dans le projet de délibération.

A Paris, avec le plan 1 000 caméras, il y a une caméra pour 2 000 habitants. A Lyon et à Strasbourg, des villes de gauche, c'est une caméra pour 1 000 habitants. A Nice, c'est une caméra pour un peu plus de 300 habitants. Il y a encore de la marge surtout lorsque l'on sait que 75 000 caméras sont reliées directement à Scotland Yard à Londres. Nous avons 10 000 caméras dans le métro depuis longtemps. C'est une bonne chose. Le nombre de caméras sur voie publique est encore totalement insuffisant parce que même si le nombre de caméras actuel a permis l'arrestation de près 10 000 personnes depuis sa mise en œuvre fin 2011 par le gouvernement précédent, il est encore impossible de faire le travail efficace que permet la vidéoprotection en matière de vidéopatrouille. La vidéopatrouille, ce n'est pas seulement filmer le délinquant ou la bande au moment où elle agit mais c'est suivre son parcours jusqu'à l'interpellation à un endroit donné et choisi par les forces de police. C'est cela qui permettra d'accroître l'efficacité de la vidéoprotection.

Nous demandons depuis longtemps que la Ville de Paris puisse se doter de caméras également dans les ensembles immobiliers socio-sensibles que j'estime à 250 à peu près à Paris. Il y en a une demi-douzaine dans le 15e. Même si j'apprécie l'action de Paris Habitat et de la Ville qui ont décidé de mener une expérimentation sur les Périchaux, nous avons beaucoup de parties communes dans lesquelles il y a des exactions qu'il faut absolument stopper par la mise en œuvre de ces caméras qui sont assez dissuasives.

Enfin, pour répondre précisément à votre question, nous travaillons avec les partenaires institutionnels sur le développement d'un contrat local de sécurité pour la mandature à venir. Nous pensons y aboutir avant la fin de l'année. Nous sommes dans la moyenne des arrondissements parisiens. Nous travaillons évidemment avec les services de la Ville de police, de la Préfecture de Police et du parquet de Paris. Une réunion interne est programmée prochainement. Bien sûr, une réunion du comité local de sécurité aura lieu dès que les éléments seront donnés et délivrés par les différentes institutions afin que nous puissions proposer au conseil et dans différentes instances le développement d'une politique qui, d'une part, sera la déclinaison du contrat parisien de sécurité auquel j'ai pas mal contribué et, d'autre part, ira plus loin dans un certain nombre de

domaines comme celui de la vidéoprotection ou d'autres sujets de prévention de la délinquance. Le travail est en cours. Il sera présenté au conseil dès que possible.

Peut-être que Monsieur MARTINEZ souhaite compléter ma réponse et notamment en évoquant peut-être l'implantation de ces nouvelles caméras et ce qui a été obtenu de la part de la Préfecture de Police et de la Ville de Paris que je remercie d'avoir répondu ainsi à notre demande. Nous sommes satisfaits dans le cadre de ce plan de 165 caméras même si nous souhaitons, pour ce qui nous concerne, un plan supplémentaire avec une deuxième tranche de 1 000 caméras sur la capitale. Monsieur MARTINEZ, vous avez la parole.

Monsieur MARTINEZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes évidemment satisfaits de cet avenant au plan de 1 000 caméras puisqu'il couvre principalement les frères Voisin qui sont particulièrement excentrés. Huit caméras vont couvrir le secteur Beaugrenelle. Je précise qu'une quinzaine de caméras avait été promise et était attendue. D'autres caméras vont couvrir la ZAC Boucicaut mais aussi l'angle Vouillé - Brancion, la rue de Vaugirard angle place Adolphe Cherioux en particulier. Après cette satisfaction, je dois reconnaître que le compte n'y est pas car nous avons encore un certain nombre de secteurs particulièrement sensibles qui ne sont pas couverts dans le 15e arrondissement. Le manque de couverture de tous les abords du nouveau ministère de la Défense nous inquiète particulièrement.

Le Maire a fait part de ses inquiétudes aux plus hautes autorités. D'autres secteurs nous inquiètent : le carrefour Procession-Quintinie en face du square Necker qui connaît des troubles depuis déjà plus de trois ans, le carrefour Balard Cauchy qui connaît des nuisances, des provocations depuis plusieurs années avec même un vol à main armée commis un dimanche matin. Je dois préciser que le secteur Castagnary est insuffisamment couvert. Un autre secteur est très problématique depuis plusieurs années et il le devient encore davantage : le secteur de la rue des Morillons avec les abords de l'école primaire qui se situe à proximité de la place Jacques Marette qui pose également de très gros problèmes depuis plusieurs années.

Satisfaction donc pour les caméras prochaines mais inquiétude pour les secteurs qui restent encore à couvrir. En conséquence, je vous demande de voter cette délibération et je donne un avis favorable.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT pour une explication de vote.

Monsieur DARGENT : Je veux souligner que nous nous réjouissons de l'accord qui s'est fait sur cette délibération mais nous ne partageons pas, Monsieur le Maire, votre vision selon laquelle elle n'est qu'une étape vers un objectif qui consisterait à nous rapprocher de Londres voire à couvrir tous les centimètres de l'espace

public parisien de caméras. Dès que le plan précédent a été mis en place, il a bien été souligné qu'une caméra n'a de sens que s'il y a des agents de police pour regarder les vidéos. Sinon elle perd l'essentiel de son intérêt. D'autre part les agents doivent aussi être sur la voie publique pour faire de la prévention. C'est extrêmement important. Il y a une question d'équilibre entre le nombre de caméras et le nombre d'agents qui sont présents soit en vidéo protection soit ailleurs. C'est cet équilibre qu'il faut trouver et non pas le fantasme d'un espace public parisien qui serait complètement quadrillé par un nombre infini de caméras.

Monsieur le Maire : Il y a quand même une amélioration puisqu'on ne parle plus d'hystérie sécuritaire mais de fantasme. Merci Monsieur DARGENT. Je pense qu'il y a une marge entre les 1 000 caméras actuelles à Paris - moins que Strasbourg, Lyon, Marseille - et 75 000 à Londres. Il s'agit d'une deuxième tranche de 1 000 caméras. Quant aux policiers pour visionner, il y a maintenant des techniques de renvoi automatique d'image. Bref, je ne vais pas rentrer dans le détail. Ce qui serait surtout nécessaire pour que les policiers puissent agir sur les troubles éventuellement détectés par les caméras, c'est qu'on puisse réaffecter dans le 15e les 100 policiers que nous avons perdus ces dernières années. Vous avez eu trois ans, Monsieur DARGENT, pour réparer les erreurs des gouvernements précédents. Les cinq ans sont bientôt finis et nous avons toujours 100 policiers en moins.

Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est favorable ? Qui est contre ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

13. *2015 DLH 175 Création 36 rue Vaugelas (15e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 18 logements PLA-I par DOMNIS.*

14. *2015 DLH 181 Location de l'immeuble 8, rue Auguste Chabrières (15e) à PARIS HABITAT OPH-Bail emphytéotique*

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais peut-être pas relancer le débat sur la préemption dans le diffus ou par immeuble. Il s'agit d'un immeuble qui comporte 31 logements préempté par la Ville de Paris. Dans ce secteur - on ne va pas se limiter à l'IRIS immédiat comme le faisait valoir Madame ROY tout à l'heure -, à proximité immédiate de la rue Auguste Chabrières, de l'autre côté de la rue Desnouettes, nous avons un programme important de logements sociaux qui va sortir de terre en deux phases puisqu'il s'agit de la rénovation des ateliers de Vaugirard et de la construction d'un certain nombre de logements dessus. L'année dernière, ont été livrés 130 logements sociaux RIVP rue de la Croix-Nivert dans ce même pâté de maisons. Le 43 bis rue

Desnouettes a été livré il y a à peu près trois ans. Nous sommes dans ce même pâté de maisons où se situe la résidence de la rue du Hameau. Par ailleurs, on nous annonce des logements sociaux en lisière du square du Clos Feuquières. Dans ces conditions, je suis plus que sceptique en tant qu'adjoint de quartier sur la volonté réelle de la Ville de Paris de favoriser la mixité dans ce secteur du Sud du 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : J'incite Monsieur ROCHE-NOEL, même s'il a une vision large des choses, à aller consulter le site de l'Apur qui est un atelier parisien d'urbanisme qui produit des travaux qu'il faut savoir utiliser. Ce site nous fait un zonage très précis des logements sociaux. Il pourra y constater que la rue Auguste Chabrières se trouve à l'intersection de deux IRIS : l'un qui compte 15,7 % de logements sociaux et l'autre qui en compte 0,9 %. Monsieur, je suis désolé mais si on regarde la façon dont sont zonés les différents quartiers de Paris, nous avons en la matière un petit peu de marge. On peut peut-être introduire quelques logements sociaux dans un IRIS qui en compte 0 %. C'est cela qui s'appelle la mixité sociale et pas la concentration des logements sociaux toujours au même endroit.

Monsieur le Maire : Vous citez les IRIS quand cela vous intéresse. Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. Je remercie notre collègue Alphée ROCHE-NOEL pour son exposé. Ces programmes à venir ont encore tout lieu de nous inquiéter puisqu'on va densifier à marche forcée le logement social sur notre arrondissement. Un parsèmement loin s'en faut équitable Monsieur DARGENT. Ce n'est pas l'avis des administrés de votre arrondissement. Compte tenu de la densité de ces programmes prévus, de ce manque de concertation auprès de la Mairie du 15e, j'invite les membres de cette assemblée à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Il est vrai que l'on peut considérer qu'il manque des logements sociaux dans tel ou tel quartier. D'ailleurs, nous avons voté beaucoup de projets. Nous allons voter contre car dépenser 5 000 000 € pour deux logements libres est très onéreux. Ce sont des dépenses qui auraient pu être plus utiles. C'est une somme considérable. Sur les trois ensembles qui ont été préemptés dans le 15e depuis le début de l'année et qui comportent six logements libres, le total dépensé, sans compter les travaux, est de 15 700 000 €. Cela paraît un peu coûteux. Nous avons sans doute à réfléchir sur l'utilisation des crédits que la Ville consacre à ces opérations.

Je vais mettre aux voix ce projet de délibération avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est rejeté. Merci.

15. *2015 DLH 188 Immeuble 37, rue Castagnary - 70, rue de Vouillé (15e) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.*

16. *2015 DLH 218 Réalisation 20/26 rue Cronstadt (15e) d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat OPH.*

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET, vous avez la parole.

Monsieur GAYET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération propose la suppression d'un local commercial 20/26 rue Cronstadt. La politique en matière de location commerciale des bailleurs sociaux mériterait d'être corrigée. En effet, les bailleurs sociaux se contentent de louer leurs locaux commerciaux dans des conditions financières de marché libre. La cherté de ces locaux explique la difficulté des bailleurs sociaux pour relouer les locaux situés dans des rues peu commerçantes. Nous répondrions à un objectif social en réservant ces locaux à des demandeurs qui cherchent à se reconvertir et, se faisant, ne peuvent consacrer des loyers importants.

Je vous rappelle que chaque fois que nous supprimons un commerce, nous affaiblissons la sécurité de la rue. En l'état, je pense donc mes chers collègues qu'il faut voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : J'entends finalement que sur chaque délibération, il faut créer du logement social. Toutes les excuses sont bonnes pour refuser. Vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que vous avez approuvé la plupart des délibérations de logement. C'était peut-être sous l'ancienne mandature. Sous cette mandature, le constat est qu'aujourd'hui, vous ne votez pas la plupart des délibérations pour le logement social.

Monsieur le Maire : On en vote un certain nombre, je vous rappelle.

Monsieur BAGHDAD : La proportion de logements que vous votez depuis le début de la mandature par rapport à celle de l'ancienne mandature a beaucoup diminué. C'est un choix de votre part.

Monsieur le Maire : On fera le calcul.

Monsieur BAGHDAD : Pas de soucis. Il faut effectivement l'assumer et ne pas chercher d'excuses pour refuser du logement social sous tel ou tel prétexte.

Ici, vous parlez de local commercial. Un coup, on nous dit que la Ville ne fait pas de bonnes affaires, ne sait pas gérer ses biens et qu'il faut être en dessous et pas au niveau du marché. J'attends la cohérence.

Sur les aspects d'aide aux commerçants, c'est une préoccupation majeure de l'exécutif parisien. Beaucoup d'actions sont menées dans cette optique. Nous nous souvenons qu'une crise touche aussi Paris. Il y a une difficulté pour maintenir un certain nombre de commerces à Paris. La notion de voir des loyers différenciés en fonction du type de local commercial qu'il pourrait y avoir en fonction de la destination du local commercial est une réflexion extrêmement positive mais ne vous cachez pas derrière votre petit doigt sur cette excuse-là pour refuser du logement social dans le 15e arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Il ne s'agit pas de ça. Vous l'avez bien compris. Je vais mettre aux voix ce projet de délibération avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est rejeté. Merci.

17. ***2015 DLH 219 Réalisation 52 rue de Vouillé (15e) d'un programme de construction de 8 logements sociaux (3 PLA-I, 3 PLUS et 2 PLS) par ÉLOGIE.***

Monsieur le Maire : Vous voyez que nous votons un certain nombre de délibérations.

18. ***2015 DLH 222 Création 310 rue de Vaugirard (15e) d'une résidence sociale comportant 49 logements PLA-I par France Habitation.***

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. La Congrégation des sœurs dominicaines de la Présentation est propriétaire d'un vaste ilot reliant la rue Blomet à la rue de Vaugirard au cœur duquel est implantée la maison provinciale de cette congrégation. Cette emprise de 6 400 m² à laquelle on accède par le 310 rue de Vaugirard représente un véritable espace de respiration dans un 15e qui devient de plus en plus dense.

N'ayant pas subi de transformation depuis 1858, la Maison Saint-Charles va faire l'objet d'une importante opération immobilière ainsi que le précise la délibération puisque tous les bâtiments existants seront démolis à l'exception de la chapelle qui sera transformée. Le projet, conçu par le promoteur Vinci, prévoit la construction de dix bâtiments, soit neuf immeubles de trois à six étages auxquels viendra s'ajouter sur le rue de Vaugirard un dixième bâtiment en R+8 haut de 27 mètres à la place du porche d'entrée que nous connaissons.

C'est dans cet immeuble que France Habitation prévoit la construction des 49 logements PLA-I qui feront l'objet de la délibération. Nous sommes là face à une dénaturation totale d'un endroit rare que vous avez encore eu le plaisir de visiter récemment, Monsieur le Maire.

Bien que nous soyons tout à fait conscients de la nécessité de faire évoluer ce site pour mener à bien le projet des sœurs qui souhaitent mieux adapter la Maison Saint-Charles aux nouveaux besoins qui s'expriment dans notre société avec notamment un soucis d'accueil intergénérationnel et d'ouverture vers les publics fragiles, il faut avouer que le projet architectural qui nous a été présenté dans le permis de construire n'est pas acceptable, pas plus que nous n'acceptons le saccage du jardin existant.

Vous avez d'ailleurs, Monsieur le Maire, émis un avis défavorable au mois de juillet sur le permis de construire qui porte sur l'ensemble de l'opération d'urbanisme. Cet avis est fondé sur plusieurs motifs. D'une façon générale, le projet semble avoir été conçu en faisant une totale abstraction de son environnement, qu'il s'agisse des habitants des immeubles des rues mitoyennes Ferdinand Fabre et Alain Chartier ou encore des vis-à-vis de la rue de Vaugirard qui ont été informés des grandes lignes du projet quelques jours seulement avant le dépôt du permis de construire.

Ce projet du promoteur fait table rase du passé avec la disparition des espaces verts existants et l'abattage de 34 arbres sur les 48 existants sans doute pour des raisons de commodité de programmation plus que par nécessité sanitaire. Ce ne sont pas les nouveaux arbres plantés qui compenseront la perte de l'existant. Le jardin que nous connaissons fera les frais de cette opération immobilière et perdra son âme au profit de nouveaux espaces verts morcelés et dénués de caractère. Quant au respect de la biodiversité, il passera allégrement à la trappe en cette veille de COP21.

Le projet entraînera une importante densification du site avec des bâtiments plus nombreux, beaucoup plus imposants dont la volumétrie masquera les vues des riverains de nombreuses copropriétés voisines.

Regrettant de ne pas avoir été associés à ce projet, plusieurs présidents de copropriétés nous ont fait part de leur préoccupation sur la transformation de ce site et sur l'impact des futures constructions sur leur cadre de vie. Une association rassemblant 14 copropriétés des rues Ferdinand Fabre et Alain Chartier s'est d'ailleurs constituée pour faire entendre les préoccupations des voisins impactés.

Bien que favorables au projet social des sœurs, ces riverains regrettent que le projet soit aussi dense et s'inquiètent de l'implantation d'immeubles de plusieurs

niveaux qui ne manqueront pas de générer des nuisances importantes en terme de perte de luminosité et d'ensoleillement, de bruit et de vue directe notamment sur les appartements de la rue Ferdinand Fabre.

Une présentation du projet était inscrite à l'ordre du jour du conseil de quartier du 18 mai que préside mon collègue Jean-Philippe PIERRE. Cette présentation a malheureusement été annulée à la demande du promoteur alors qu'une demande bien en amont du dépôt de PC aurait permis aux habitants de disposer de plans et de coupes et d'engager un véritable dialogue.

Tout en adhérant à la continuité des missions sociales de la congrégation, nous déplorons que, par sa démesure, ce projet détruise l'équilibre harmonieux de ce site exceptionnel et génère de réelles nuisances pour des centaines d'habitants du quartier. Une réunion de concertation semble prévue pour le 17 septembre. Je souhaite que s'établisse un dialogue notamment autour des contre-propositions formulées par les riverains et que le promoteur et l'architecte apportent enfin des réponses concrètes aux principales préoccupations exprimées par l'association des riverains de la Maison Saint-Charles, faute de quoi je redoute que ce projet ne s'enlise et accuse un grand retard. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame de CLERMONT-TONNERRE. Qui souhaite prendre la parole sur ce projet de délibération ? Monsieur Jean-Philippe PIERRE, l'adjoint de quartier, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Philippe PIERRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tiens à rappeler que ce projet n'a absolument pas été présenté en conseil de quartiers au mois de mai dernier. Cela aurait été la moindre des choses. Le promoteur a refusé de se présenter à notre conseil. Par conséquent, les habitants n'ont pas été informés. Les conseils de quartiers me semblent être la voie la plus démocratique.

Je tenais d'autre part à rappeler que le projet de la Maison Saint-Charles n'est absolument pas un projet auquel nous sommes opposés dans le sens où nous avons conscience que les sœurs dominicaines ont besoin de faire évoluer leur site pour plusieurs raisons : la vétusté des lieux, la valorisation de l'espace, le nombre de sœurs diminuant au fil du temps.

Il n'en reste pas moins vrai que le projet qui a été présenté aux habitants lors d'une réunion au moi de juin dernier est un projet que nous ne pouvons accepter en l'état. Nous déplorons évidemment comme a pu le signaler Madame de CLERMONT-TONNERRE tout à l'heure, la disparition de ce poumon vert qui va voir un abattage des arbres en particulier mais bien d'autres choses encore. Cet espace vert est indispensable et très important pour notre quartier.

D'autre part, nous avons observé dans ce projet que la densification urbaine allait prendre une dimension tout à fait invraisemblable puisque l'immeuble qui va être construit rue de Vaugirard fera passer d'un R+1 à un R+8, ce qui dans l'état actuel des choses donnera aux riverains une perte de visibilité et d'espace significative.

Par ailleurs, dans ce projet nous avons aussi rue Alain Chartier et rue Ferdinand Fabre un ensemble de propriétaires qui ont des appartements qui donnent sur la congrégation et qui vont voir disparaître une grande partie de leur vue, voire de leur luminosité pour ceux qui sont dans les étages R+1, R+2, R+3.

Tout ce projet n'a absolument pas fait l'objet de concertation locale. La seule réunion a été celle du 1er juillet à laquelle j'ai participé et à laquelle j'ai fait entendre notre position. Monsieur le Maire, en date du 29 juillet, vous avez notifié par écrit que le permis de construire ne nous convenait pas pour toutes ces raisons.

Une association de quartier a été créée regroupant l'ensemble des riverains des trois rues principales. Cette association a elle-même émis un avis totalement défavorable pour les raisons que j'ai évoquées sur ce projet. Je demande expressément à la fois au promoteur Vinci mais aussi aux représentants des sœurs dominicaines de bien vouloir revoir ce projet en tenant compte des différents éléments que nous avons pu exprimer. On ne peut pas laisser ce projet se réaliser de cette manière-là car il ne correspond nullement à la vie du quartier et à ce que l'on souhaite. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : C'est effectivement un projet d'ampleur parce que la parcelle est importante et située dans un endroit du 15e tout à fait central et que nous connaissons tous. La difficulté est classique dans ce cas-là : c'est de concilier les objectifs d'intérêt général par rapport à l'environnement et le droit de propriété d'une communauté qui est en mutation et doit trouver une nouvelle forme d'organisation des terrains qui lui appartiennent. Je pense qu'en la matière, cela a été dit et je partage cette idée. Il faut que la consultation se poursuive, qu'il y ait un certain nombre d'échanges.

Certes, l'espace vert qui était au cœur de l'ilôt est important en termes de participation à l'équilibre écologique global même s'il était inaccessible. Donc il faut essayer de préserver au maximum cette composante. Il faut aussi articuler les choses avec la rue de Vaugirard. Entre le R+1 - qui est atypique rue de Vaugirard - et le R+8, on peut peut-être trouver des solutions même si les immeubles de la rue de Vaugirard sont plutôt à R+8 qu'à R+1. Il faut discuter de façon à trouver un équilibre entre les demandes de cette communauté d'un côté et les impératifs d'aménagement du quartier de l'autre.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT démontre qu'il est question ici dans nos débats d'étudier les dossiers au cas par cas. Contrairement à ce que disait Monsieur BAGHDAD, il ne s'agit pas de repousser toutes les délibérations concernant le logement social, pas plus que de toutes les accepter mais c'est notre devoir d'élus du 15e que de considérer que tel projet à tel endroit peut, ou ne peut pas, convenir. C'est le travail de dentelle que nous sommes amenés à faire. Je vois que nous ne sommes pas loin de nous rejoindre avec Monsieur DARGENT et les différents orateurs qui se sont exprimés. Tout le monde considère qu'il est parfaitement légitime qu'il y ait un projet d'urbanisme et d'aménagement sur ce site mais qu'il serait opportun que celui-ci soit soumis à un minimum de concertation, d'information des riverains, de préservation de ce lieu exceptionnel qui est un poumon vert dans l'arrondissement et dans ce quartier en plein centre du 15e. Une surdensité du site créerait énormément de nuisances. Nous perdrions un espace vert, un nid vide dans ce quartier.

Notre vote signifiera que nous sommes favorables à un projet d'urbanisme et que celui-ci doit être retravaillé. Ce que nous avons regretté avec Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Philippe PIERRE et ceux qui ont participé à la réunion en Mairie, c'est que nous avons exprimé toutes ces demandes aux différents acteurs de ce projet mais qu'il n'en a été tenu aucun compte et que nous avons reçu un projet de permis de construire qui n'avait absolument pas évolué entre avant et après la réunion. C'est cela qui gêne et qui nous amènera à nous prononcer défavorablement sur ce projet de délibération.

Est-ce que Monsieur RIGAUD, qui est le rapporteur, veut ajouter sa pierre ?

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. Les exposés ont été très généreux. Quoi rajouter si ce n'est que le projet était séduisant en termes d'organisation sociale puisqu'il est prévu des logements en colocation avec une personne sénior, un étudiant, une famille monoparentale. Nous comprenons très bien les impératifs financiers que les sœurs doivent respecter probablement pour sauvegarder un site et peut-être une congrégation et des congrégations à l'international. La seule chose, c'est que ce site a une histoire. Il s'agissait d'un orphelinat. La chapelle va être dénaturée puisqu'on va faire deux niveaux avec un rez-de-chaussée qui servirait de salle d'accueil et avec un étage qui servirait au culte. On aurait pu imaginer que sur ce cadre qui est effectivement unique, ou en tout cas rare sur notre arrondissement, les architectes aient pu envisager le rehaussement des bâtiments alentours entourant le jardin tout en respectant cette architecture et pourquoi pas faire dessiner un bâtiment plus moderne sur la rue de Vaugirard. On s'aperçoit encore aujourd'hui que le site risque d'être sabré. J'invite les membres de cette assemblée à être particulièrement vigilants et à s'opposer, puisque vous le souhaitiez Monsieur le Maire, à cette délibération.

Monsieur le Maire : Avec une opposition constructive, je soumets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est rejeté. Merci.

19. *2015 DLH 226 Réalisation dans divers arrondissements (11e, 13e, 15e, 17e, et 20e) de 16 logements sociaux PLA-I par ADOMA.*

Monsieur le Maire : Le 15e est concerné par le 161 rue de la Convention. Merci.

20. *2015 DLH 235 Renouvellement des garanties par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la SIEMP.*

Monsieur le Maire : Je propose une suspension technique de cinq minutes.

21. *2015 DASES 27 Fixation de 5 redevances annuelles de 100 euros chacune (500 euros au total) dues par 5 associations pour l'occupation de locaux dans le 12e, 14e, 15e et 18e.*

Monsieur le Maire : Cette délibération évoque le centre d'hébergement d'urgence appelé Porte de Vanves situé 5 rue du Bessin et les locaux situés 20 rue du Clos Feuquières qui sont l'objet de deux vœux. Pour faciliter l'organisation de nos débats, je vous propose de scinder cette délibération en deux en étudiant d'abord l'occupation des lieux rue du Bessin avec le vœu correspondant puis l'occupation des locaux du 20 rue du Clos Feuquières et le vœu y afférant. Si nous suivons cette proposition, nous commençons par le débat sur la rue du Bessin en y incluant le vœu et le projet de délibération. La parole est à Jean-François LAMOUR.

46. *V152015136 Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Région relatif à la demande de libération immédiate des locaux 5 rue du Bessin pour l'implantation d'une crèche présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN, Youma NIARE, Françoise MALASSIS, Shervin JANANI, Marc ESCLAPEZ, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, et les élus du groupe Les Républicains.*

Monsieur LAMOUR : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette installation du centre d'hébergement de la rue du Bessin que vous évoquez est placée sous le double signe de l'indifférence et du mépris. Indifférence à l'encontre des habitants du quartier qui se voient contraints d'assumer collectivement les options de la mairie centrale sans avoir été ne serait-ce qu'informés par ses soins. Mépris pour la Mairie du 15e qui se retrouve également devant le fait accompli malgré les principes de travail en bonne intelligence posés par la charte des arrondissements.

Rappelez-vous. A la fin du printemps, nous apprenons par la bande que la Mairie centrale s'apprête à loger 50 personnes - pour la plupart en situation irrégulière, c'est-à-dire des sans-papiers - dans l'ancien centre de dialyse de la rue du Bessin. Avec vous Monsieur le Maire, nous écrivons à Madame VERSINI, Adjointe en charge de l'exclusion et plus globalement de la précarité mais aussi Conseillère du 15e, pour lui dire notre opposition à cette décision unilatérale. Nous faisons valoir que l'implantation d'un nombre important de familles en grande précarité - dans un quartier qui compte (Monsieur DARGENT, vous faites référence aux IRIS) déjà près de 50 % de logements sociaux entourés d'autres IRIS qui comptent 90 % de logements sociaux mais aussi des difficultés sociales, de la saturation des services publics - va à l'encontre du bon sens.

Nous rappelons également les engagements de la Ville pour l'installation d'une crèche à cet emplacement précis. Vous en conviendrez, les besoins sont particulièrement criants en matière de petite enfance, secteur dont vous vous occupez également Madame VERSINI.

Nous aurions pu croire que nos observations, fondées sur une connaissance approfondie du terrain et présentées sans aucun excès, conduisent l'Adjointe au Maire de Paris à revoir sa position. Il n'en est rien. Encore une fois, elles ne rencontrent que l'indifférence, ou pire, les leçons de morale d'un exécutif parisien décidément très éloigné du terrain.

Nous n'avons en effet pas de leçon à recevoir de la Ville en matière d'accueil des personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Mes collègues, Sylvie CEYRAC et son équipe, Youma NIARE, Marc ESCLAPEZ ou encore Nicole SCHNEIDER ainsi que vous Monsieur le Maire, pourront mieux que moi décrire toutes les initiatives qui sont prises pour leur venir en aide et par les associations avec le soutien de la Mairie d'arrondissement et par la Mairie centrale elle-même.

Cependant, nous croyons que dans le domaine de la solidarité, il n'est pas possible de faire n'importe quoi n'importe comment. Nous croyons qu'on ne peut pas se contenter de réquisitionner un centre médical pour y installer des familles sans mettre en œuvre l'accompagnement social adéquat a fortiori dans un secteur où la situation se tend de manière sensible. Nous croyons que nous ne pouvons pas d'un côté dire à la population parisienne qu'il n'y a plus de place dans les écoles ou plus de logement pour répondre à la demande et de l'autre donner l'impression - comme le disait Monsieur BROSSAT - qu'on peut soudain pousser les murs.

Non seulement, nous n'avons pas été entendus, ni même écoutés, mais le cabinet de Madame VERSINI vient de nous apprendre que 50 personnes supplémentaires vont être accueillies dans le même immeuble de la rue du Bessin. Une nouvelle décision à laquelle la Mairie du 15e, pour en avoir été informée cette fois-ci de manière laconique, n'a nullement été associée. C'est une preuve supplémentaire du

souverain mépris dans lequel la municipalité socialiste tient la population de notre arrondissement.

D'autant plus qu'à la lecture d'un article du Parisien, nous sommes bien loin de la problématique des migrants. L'article date du vendredi 11 septembre. Nous y apprenons qu'on recueille le témoignage d'une famille venant d'Algérie qui prend possession de son logement. Vous en conviendrez, nous sommes bien loin de la logique d'accueil des migrants venants de Syrie.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, à travers le vœu que nous présentons avec toute l'équipe du 15e arrondissement, nous demandons la libération immédiate des locaux et la capacité à réaliser ainsi rapidement la crèche promise par la Ville de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LAMOUR. Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur CRAVENNE.

Monsieur CRAVENNE : Merci Monsieur le Maire. Je partage bien entendu ce qui vient d'être dit avec éloquence et très justement par Jean-François LAMOUR. Je voulais tout simplement évoquer un point qui me paraît important et qui s'applique à cette délibération comme à de nombreux autres sujets de notre arrondissement : l'incapacité de l'exécutif parisien, de la Mairie de Paris et de ses adjoints à respecter leurs engagements ; leur propension à imposer une volonté souvent sectaire, toujours teintée d'idéologie.

En effet, l'exécutif n'a à la bouche que les mots concertation, démocratie locale, écoute du terrain, proximité. Mais malheureusement, dans la pratique, les faits sont très éloignés de la réalité. Place à la politique municipale du fait accompli. A de très nombreuses reprises, la Mairie de Paris impose sa vision centralisatrice. Tout se décide en effet dans le bureau de la Maire ou de son équipe qui, au lieu de proposer puis de dialoguer, dicte, oblige, commande, ordonne, martèle aux mairies d'arrondissement sans même les informer au préalable. Les exécutifs d'arrondissement pourtant directement élus par les Parisiens, découvrent trop souvent dans la presse les décisions qui les concernent au premier chef. C'est inacceptable.

Madame HIDALGO elle-même a écrit récemment en ces termes à un ministre du gouvernement qu'elle soutient pourtant : "Je dénonce votre méthode hâtive, dirigiste et centralisée". La Maire de Paris, en si bonne donneuse de leçons, serait bien avisée de se les appliquer à elle-même. C'est pourquoi, en attendant ce grand jour, nous profitons de cette délibération pour demander au nom des citoyens du 15e que la démocratie locale soit respectée, que l'exécutif se conforme à ses grands discours et que la concertation prévale enfin.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CRAVENNE. Qui souhaite s'exprimer ? Madame VERSINI.

Madame VERSINI : Comme je l'ai déjà expliqué, l'installation de familles avec enfants pour une période temporaire est confiée à une association sérieuse qui est le centre d'action sociale protestant. Elle a été décidée dans l'attente de la construction de la crèche dont j'ai déjà dit qu'elle aurait lieu dans les délais qui ont été annoncés. En tout cas, je tiens à vous rassurer sur ce point. Le commencement des travaux n'est pas remis en question par l'installation provisoire confiée au centre d'action sociale protestant. La ville a engagé les démarches relatives à la procédure de cession de parcelle dont les délais ont été anticipés pour prévoir un calendrier cohérent. Les travaux s'engageront donc dans les délais prévus.

Pour répondre à votre vœu, il est encore prématuré de parler de gestionnaire dans ces conditions. Néanmoins, les démarches sont engagées, ce qui est la preuve de notre volonté de construire cette crèche. Cela fait partie du plan de 5 000 places de crèches que la Maire de Paris s'est engagée à créer pendant la mandature.

Sur ce centre, il est vrai que nous sommes face à une situation humanitaire avec des familles avec enfants à la rue. Nous avons déjà parlé dans ce Conseil des familles qui ont été installées rue du Bessin. Il se trouve que l'Etat nous a fait la demande d'augmenter le nombre de places puisque ce bâtiment le permet. Nous n'avons pas envisagé de pouvoir refuser la mise à l'abri de familles avec enfants. Voilà pour répondre à vos interrogations. Effectivement Monsieur le Maire, je vous ai écrit pour vous en informer. C'était un courrier cosigné par la Préfète de Paris. C'est une situation extrêmement particulière et on ne pas imaginer de laisser des familles avec enfants à la rue quelle que soit leur situation administrative.

De toute façon, même si les locaux étaient libérés comme vous le demandez, cela ne changerait rien au calendrier prévisionnel d'implantation de la crèche compte tenu des délais de la procédure de cession de parcelle. C'est la raison pour laquelle, nous voterons contre votre vœu.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Juste un mot pour vous dire que je suis très triste. Je trouve que ce qui se passe sur cette question n'est pas très sérieux. Ce n'est pas sérieux que vous soyez aussi affolés par l'installation de deux fois 50 familles. Combien y a-t-il d'habitants dans le 15e ? Quelle est la proportion ? Ensuite, ce n'est pas sérieux de parler de mini Sangatte en écrivant des lettres aux concitoyens parce que c'est vraiment méconnaître ce qu'a été Sangatte.

Monsieur CRAVENNE, puisque vous parlez d'idéologie, je voudrais dire que tendre la main à ces réfugiés, ce n'est pas de l'idéologie mais de l'humanité. Je voudrais dire, au nom des citoyens du 15e que je représente autant que vous, que je demande que cette politique soit poursuivie.

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, chers collègues, bien sûr, nous devons être solidaires et accueillants, particulièrement en ce moment. Depuis votre élection comme Maire en 2008, la Mairie du 15e l'a été et nous le prouvons chaque jour. Oui, le 15e est solidaire. Dois-je rappeler ce qui existe dans notre arrondissement et que nous avons - à votre initiative Monsieur le Maire - initié ou soutenu ? Accueil de jour pour les personnes en grande précarité dans deux endroits différents de l'arrondissement ; repas solidaire, assis et servi chaud, chaque soir de la semaine ; petit-déjeuner à la Mairie du 15e le premier mercredi de chaque mois, même pendant l'été ; épicerie sociale créée à notre initiative et gérée par la Croix Rouge ; le Relais Frémicourt que nous avons soutenu et à qui nous avons permis de trouver des locaux plus adaptés pour recevoir dans de meilleures conditions les personnes ; les Restos du Cœur qui ont des locaux pérennisés grâce à votre intervention et à celle du député Jean-François LAMOUR ; la mise en place très prochainement de la baguette en attente chez les boulangers du 15e ; l'ouverture du centre de petits soins et d'hygiène aux Périchaux ; les maraudes de proximité, institutionnelles et professionnelles, que nous avons coordonnées dans le but d'un meilleur accompagnement des personnes de la rue ; la bagagerie antigel que nous avons accompagnée dès le départ, soutenue, aidée à trouver des locaux avec un prix plus raisonnable que le bailleur social demandait ; ouverture d'une salle l'hiver à la maison communale pour la période de grand froid ; l'opération hiver solidaire initiée par des paroisses qui accueillent une quinzaine ou une vingtaine de personnes de la rue pendant tout l'hiver, le guide de la solidarité qui est en train d'être mis à jour par mon collègue Marc ESCLAPEZ ; des CHRS ; des pensions de famille ; des résidences sociales ; des centres pour femmes victimes de violences conjugales ou familiales ; les foyers de travailleurs migrants ; des CHU dont un a été ouvert pratiquement chaque année depuis 2008 dans notre arrondissement pour certains de façon temporaire, ou temporaire durable ; le Samu social.

Personne ne peut être insensible à l'afflux massif de cette nouvelle population fort nombreuse de migrants qui fuient leurs pays pour cause de guerre ou de migration économique. Mais, soyons réalistes, beaucoup des habitants du 15e souffrent déjà du mal-logement, de problèmes d'emploi, d'écoles trop chargées, de pouvoir d'achat en baisse - les commerçants s'en plaignent et les temps sont durs pour eux aussi -, des services sociaux surchargés. Chaque jour, nous rencontrons des habitants qui nous disent que le 15e change et qu'ils ne le reconnaissent plus.

Nous avons le devoir aussi d'aider, de soutenir, d'accompagner ceux qui sont déjà là et qui ne s'en sortent plus. En cette période, ils se sentent délaissés et ressentent un sentiment d'injustice.

D'autre part, à la veille de la période hivernale, je m'inquiète de l'engorgement déjà considérable de tous les centres d'accueil, d'hébergement, de chambres d'hôtels... Que va-t-il se passer ? Depuis le début de l'année 2015, près de 12 000 demandes ont abouti au SIAO dont près de 19 % sont des familles monoparentales. Comment pourra-t-il répondre aux demandes qui seront encore plus nombreuses cet hiver alors que toutes les structures sont pleines. C'est parce que je connais bien les structures sociales et les réseaux de solidarité du 15e ainsi que les nombreux bénévoles - j'en profite pour leur rendre hommage et les remercier - que je peux me permettre de dire que le 15e a pris et continuera à prendre toute sa part pour aider tous ceux qui sont en difficulté. Cela me permet aussi de dire : attention, trop c'est trop.

Monsieur le Maire : Merci Madame CEYRAC d'avoir à la fois exprimé une inquiétude pour l'avenir en matière d'hébergement de personnes en grande précarité et aussi d'avoir rappelé le bilan qui est le nôtre et dont nous n'avons pas à rougir puisque depuis que je suis Maire, nous avons dû participer à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence chaque année, ce qui a permis l'ajout de 1 000 places dans le 15e à celles qui existaient déjà. Je remercie d'ailleurs vous-même évidemment pour le travail fourni et Youma NIARE, votre adjointe chargée des affaires sociales et Marc ESCLAPEZ chargé de la précarité. Madame ROY.

Madame ROY : Je voudrais réagir aux propos qui ont été tenus. Sur ce centre d'hébergement d'urgence de la rue du Bessin, il faut acter un profond désaccord entre nous depuis le début. Nous estimons qu'il est indispensable de poursuivre notre devoir de solidarité en tant que 15e arrondissement pour l'accueil de familles - comme l'a justement expliqué ma collègue Dominique VERSINI - qui sans cette solution, se retrouveraient aujourd'hui à la rue. Tout simplement.

Nous voulons aussi continuer à dénoncer une instrumentalisation politicienne que vous faites de ce dossier. Ce qui me choque - je rejoins mon collègue Florian SITBON - c'est le côté non sérieux du traitement de ce problème. Déjà, vous supposez que le centre lui-même va créer des problèmes. Vous l'avez écrit dans deux de vos courriers. Vous présupposez que cela va créer des problèmes dans le quartier alors que je rappelle que dans le 12e arrondissement, quand ces familles étaient hébergées par la même association qui s'en occupe aujourd'hui, il n'y a pas eu de difficulté avec ces familles. Il n'y a pas eu de difficulté avec les riverains, ni, bien entendu, avec la Mairie d'arrondissement du 12e. Je vous reproche de jouer sur des peurs dans ce quartier en imaginant des problèmes. Je voudrais savoir aujourd'hui où sont les problèmes concrètement ? Comme moi-même, certains d'entre vous étaient au conseil de quartier. Certes, des gens

s'inquiétaient et n'étaient pas contents mais d'autres interventions n'allaient pas dans ce sens. Ecoutez le conseil de quartier. Malheureusement, il y a eu assez peu d'interventions. Vous pouvez faire le compte. Il y a eu 7 ou 8 personnes qui se sont exprimées. La vidéo est en ligne.

Je voulais dire aussi qu'une personne au conseil de quartier a exprimé des inquiétudes, des questionnements. La Directrice s'est tout de suite rapprochée de lui en lui proposant de venir discuter pour connaître concrètement ses interrogations. Au lieu de jouer sur ces réflexes de peur et d'inquiétude, nous ferions bien collectivement de faire de la pédagogie. Je trouve que vous allez de plus en plus loin en tenant des propos que notre groupe de gauche et apparentés juge à la fois inacceptable et irresponsable. Vous avez qualifié ce centre d'hébergement - nous avions été choqués à l'époque - dans votre courrier du mois d'avril de campement. Nous, nous parlons de familles. Vous avez continué en parlant d'un mini Sangatte alors que nous devons faire face à une urgence humanitaire comme l'a très bien expliqué ma collègue Dominique VERSINI. Nous prenons nos responsabilités à tous les niveaux aujourd'hui à Paris en faisant un devoir de solidarité. Nous sommes vraiment dans une politique humaniste extrêmement importante aujourd'hui à Paris et en France. Je tenais à rappeler cela et j'espère que la droite du 15e changera de position.

Monsieur le Maire : Madame ROY n'a sans doute pas entendu l'intervention de Madame CEYRAC qui a montré l'action qui était la nôtre en matière de traitement de la grande précarité qui nous a même valu les félicitations du conseiller de Monsieur DELANOE de l'époque chargé de la précarité. Il était venu dans mon bureau pour me dire tout le plaisir qu'il avait de travailler avec nous et justement, de permettre l'ouverture de tant de centres d'hébergement dans le 15e. C'est justement le problème de cette affaire précise. Tous les centres d'hébergement qui ont ouvert dans les années récentes - et qu'a rappelé Madame CEYRAC - l'ont été en concertation et en parfait partenariat entre les différentes institutions dont la Mairie du 15e. Quand cela se passe comme ça, cela se passe bien. Il y a un centre social à 200 mètres de la Mairie. Personne ne le sait. Tout se passe bien. Les gens sont parfaitement intégrés et aidés par la population.

Le problème de ce centre - et il y en a d'autres, j'en dirai un mot tout à l'heure - c'est qu'il ne se fait pas dans cet état d'esprit. Il s'est imposé brutalement sans concertation ni même information. Forcément, ça se passe mal. Nous recevons des protestations de riverains qui nous racontent comment est la vie de leur quartier aujourd'hui et qui n'a pas évolué dans le bon sens. Nous sommes dans une configuration où chacun dit ce qu'il a à dire. Je vais passer la parole à Monsieur ESCLAPEZ qui est conseiller d'arrondissement chargé de la grande précarité. Je rappelle qu'il était le responsable des Restos du Cœur du 15e et même au-delà. Il a dû en partir dans les conditions que l'on sait et qui ne sont pas à l'honneur de la municipalité parisienne. Monsieur ESCLAPEZ, vous avez la parole.

Monsieur ESCLAPEZ : Je voudrais préciser à Madame ROY, pour qui il n'y a pas de difficulté avec la rue du Bessin, que j'ai appris par les Restos du Cœur que ces personnes hébergées et nourries essaient d'aller s'inscrire au centre des Restos du Cœur. Il y a quand même des difficultés puisque cet organisme les rencontre.

En ce qui concerne la deuxième catégorie de personnes qui vont être accueillies, d'après Madame VERSINI, ce sont des familles. Or, le CASVP protestant a précisé à une bénévole des Restos du Cœur que ce seront des personnes âgées et non pas des familles. Je voulais apporter ces deux informations. A confirmer.

Monsieur le Maire : C'est différent de ce qui est dit dans la presse par un certain nombre d'entre vous. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Youma NIARE va parler dans un moment mais je voudrais dire un certain nombre de choses. Jusqu'à l'intervention de Madame ROY particulièrement, j'espérais - sans trop y croire hélas - que l'on évite un peu les caricatures grossières, les amalgames, les procès d'intention, voire l'électoralisme dans un débat qui se rapporte à la conscience humaine. Oui, nous vivons - et chacun le constate - un drame humanitaire qui amène notre continent à faire face à un afflux de réfugiés sans précédent. Je le dis, je l'ai toujours dit et nous le disons même si vous ne souhaitez pas nous l'entendre dire : c'est l'honneur de notre pays - berceau universel des droits de l'homme - que d'accueillir sur notre sol tous ceux qui n'ont pas d'autres choix que de fuir la guerre et la barbarie, faisant valoir les droits imprescriptibles de la personne humaine à vivre libre dans la dignité. Leur espérance doit trouver un écho en chacun de nous. J'évoque bien là les réfugiés politiques persécutés de Syrie, d'Irak, d'Erythrée ou d'Afghanistan éligibles au droit d'asile tel qu'il est défini par nos droits et donne accès à un certain nombre de droits. C'est un devoir sacré que notre pays leur soit ouvert contrairement à l'amalgame souhaité par ceux qui veulent que notre pays soit fermé à tous, ce que nous n'avons jamais proclamé.

Que seroit l'âme de la France sans ce droit d'asile aussi ancien que notre République qui a placé la fraternité - inscrite au fronton de cette Mairie - au cœur de sa devise. Cette cruelle réalité des réfugiés qui fuient les zones de guerre et meurent en nombre en traversant la Méditerranée est aussi pour nous un moment de vérité. Parce que c'est l'immigration irrégulière et les échecs de l'intégration qui nourrissent l'amalgame concernant les étrangers. Si les réfugiés politiques demandeurs d'asile doivent être accueillis et protégés - c'est notre profession de foi - les migrants économiques et ceux qui, irréguliers, défient nos lois et notre hospitalité doivent être renvoyés tout simplement dans leur pays. Plus que jamais la distinction entre demandeurs d'asile et migrants économiques est pertinente. Mais cette distinction n'a de sens aussi que si les demandes d'asile sont instruites rapidement - et non en deux ans comme c'est le cas actuellement -, si les déboutés sont reconduits à la frontière - au lieu que 5 % seulement le soient - et si les demandes sont instruites dans les pays de transit ou de premier refuge,

dans les pays voisins des zones de guerre car aujourd'hui, chacun sait que 80 % des demandeurs sont déboutés alors qu'ils vivent déjà depuis un an ou deux sur notre territoire. Je rappelle que la moitié des places en centre d'accueil de droit d'asile sont dévolues aux déboutés des demandes d'asile. Or, ces gens-là devraient être renvoyés dans leur pays.

Et si l'accueil de ceux qui fuient la guerre et la mort relève de l'éthique, il ne peut tenir lieu de seule politique. La seule solution réaliste et pérenne selon nous est de résoudre le problème à la source : le conflit en Syrie et en Irak, l'Etat Islamique, Daesh et les filières de passeurs. Mais ce volet de ce que devrait être la politique de nos gouvernants est au moins aussi important que celui concernant l'accueil. La raison en est que si la guerre continue - rien ne dit qu'elle va s'arrêter incessamment - ce sont trois à quatre millions de migrants qui vont se présenter à nos portes.

Monsieur HOLLANDE et Monsieur VALLS excluaient les quotas au début de l'été. C'est facile de nous attaquer quand on refuse les quotas mais c'est exactement la position du Président de la République et du Premier ministre au printemps. Je cite Monsieur VALLS à l'époque : "La question des quotas est source de très grande confusion". Aujourd'hui, ils sont tous deux à la remorque d'une Allemagne dont la situation économique sociale et identitaire est tellement différente de la nôtre. Les quotas sont irréalistes parce que les migrants ne vont pas là où ils ne veulent pas aller. Nous le voyons bien aujourd'hui. Ils sont inéquitables, la moitié de l'Europe refusant sa part. Ils sont surtout déjà totalement dépassés par de nouvelles arrivées massives que même les villes allemandes les plus généreuses, les plus riches, les plus importantes comme Munich, commencent à ne plus savoir traiter. On y ouvre maintenant les gymnases. Doit-on ouvrir les gymnases chez nous aussi ? Ils sont en train de sombrer sous le poids d'une immigration totalement incontrôlée à tel point que l'Allemagne, suivie par d'autres, vient de rétablir comme vous le savez soudainement ses contrôles aux frontières avec l'Autriche après avoir joué - je n'hésite pas à le dire - les apprentis sorciers et suscité un gigantesque appel d'air vers toute l'Europe.

Les accords de Dublin ont volé en éclats. Ceux de Schengen ne valent guère mieux. Je crains que la réunion de ce soir du Ministre de l'Intérieur à Bruxelles ne change pas grand-chose.

Monsieur DARGENT, nous sommes en plein dans le sujet. Surtout quand Madame HIDALGO - me faisant siffler d'ailleurs par les militants socialistes au Cirque d'hiver - ose m'accuser de ne pas vouloir accueillir de migrants. Excusez qu'un Maire d'arrondissement puisse exprimer sa position très complètement et très précisément. Je ne vous ai jamais refusé la parole sur ce sujet comme sur d'autres.

L'Europe n'a jamais eu à faire face à une telle pression migratoire. Nous pensons que c'est ce que nous réclamons qui est réaliste, à savoir le rétablissement des contrôles aux frontières, la suspension de la libre circulation des ressortissants non européens tant qu'une refondation des accords de Schengen - que vient de regretter d'avoir signés Pierre JOXE, Ministre de l'Intérieur qui les avait signés en 1985 - n'est pas engagée et tant que nous n'avons pas abouti à une politique migratoire commune.

Monsieur CAZENEUVE proclamait en septembre dernier : "On peut brandir les grands principes mais la France ne peut accueillir tout le monde". C'est une phrase que nous pouvons partager. Malheureusement, chaque année, on s'oriente vers l'accueil pendant trois à quatre ans de 100 000 à 120 000 demandeurs pour un coût d'un demi milliard par an alors que l'asile coûte déjà deux milliards et que l'immigration normale nous apporte chaque année 200 000 nouveaux venus en plus de ce qui est prévu en fonction de la situation internationale. Mais où sont les emplois, les logements, les allocations pour leur permettre de vivre dignement dans notre pays alors que nos concitoyens sont déjà terriblement éprouvés par une crise économique et sociale sans précédent ? Il est donc déplorable que la gauche fasse de ce débat un enjeu électoral, n'hésitant pas à pratiquer l'invective - en tout cas c'était le cas à mon égard - et à se draper dans une indignation feinte qui finalement ne trompe personne.

Les leçons de morale permanentes sont d'autant mal venues sur ces bancs quand on sait l'abus de procédure dont a usé la Mairie de Paris pour l'implantation aussi soudaine qu'improvisée d'un CHU rue du Bessin. On l'a rappelé avant moi. Je n'y reviendrai pas mais je voudrais simplement dire qu'on a tout simplement menti aux Parisiens en leur faisant croire qu'on y accueillait des migrants, voire des réfugiés alors que la cinquantaine d'hébergés est composée - comme Madame VERSINI semble l'avoir déclaré à l'instant ou Monsieur DARGENT au Conseil de Paris en juillet - de familles en grande précarité jusqu'alors hébergées dans le 12e par le CASP pour deux ans maximum comme vous l'ajoutiez vous-même. Rien à voir avec des réfugiés des zones de guerre, surtout quand on sait qu'il y a une grande majorité d'étrangers en situation irrégulière et un certain nombre d'Européens de l'Est qui n'ont rien à voir avec les zones de conflit.

De surcroît, violant le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion selon lequel les maires d'arrondissement sont consultés - c'est inscrit dans ce pacte si vous l'avez lu - sur la pertinence de l'installation de structures dans l'arrondissement et violant également, peut-être plus gravement, l'article L2511-30 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Maire d'arrondissement donne son avis sur tout changement d'affectation d'un immeuble communal situé dans l'arrondissement - il est consulté pour avis sur les projets de transformation d'immeuble - vous n'avez pas pris la peine, Madame VERSINI, de seulement même nous prévenir de l'utilisation que vous comptiez

faire de cet immeuble en y implantant, sans en informer la Mairie d'arrondissement, dans un premier temps 50 personnes en grande précarité et pour beaucoup sans-papiers.

Devant l'incompréhension de cette localisation dans un secteur déjà abondamment pourvu en logements sociaux et résidences sociales, face aux protestations des élus locaux, des riverains, du conseil de quartier - dont on ne peut pas dire qu'il était favorable à ce projet même si on a beaucoup d'imagination, Madame ROY - pour toute réponse, vous avez décidé avec la complicité de la Préfecture de région de doubler le nombre d'hébergés en me prévenant - il faut souligner ce progrès - par une lettre de trois paragraphes à peu près fin juillet. D'ailleurs, l'objectif, dans cette lettre, n'est toujours pas de recevoir des réfugiés - comme le proclame Madame HIDALGO quand elle parle de sept centres d'hébergement pour recevoir des réfugiés - mais des personnes en grande exclusion. Ce n'est pas tout à fait le même statut.

Il est vrai que ce n'est que depuis l'émotion des images qui nous ont tous submergés que l'on nous fait croire à la Mairie qu'il s'agit d'un centre d'hébergement pour réfugiés en pratiquant l'amalgame des mots car la Mairie centrale - et c'est un point de désaccord fondamental entre nous - confond volontairement réfugiés politiques et migrants économiques. C'est d'ailleurs par une simple dépêche AFP que j'ai appris que l'immeuble du Bessin où une crèche était prévue - et nous entendons vos engagements - faisait partie des sept CHU que Madame HIDALGO prévoyait de consacrer à l'accueil des migrants.

Je cite un des collaborateurs de Madame HIDALGO qui l'a dit "furieuse" de la façon dont la maltraite le gouvernement et dont elle dénonce la méthode "hâtive, dirigiste et centralisée". C'est ce qu'a d'ailleurs dénoncé Monsieur CRAVENNE. J'userai simplement sans faire d'excès de langage des mêmes termes à l'égard de Madame HIDALGO qui ignore la loi, le CGCT, et le Maire du 15e qui a pourtant - reconnaissez-lui aussi - au moins dans le 15e la même légitimité qu'elle surtout avec près des deux tiers des voix.

Madame HIDALGO, je le regrette, met ma tête à prix en me faisant huer par les militants socialistes réunis en meeting au Cirque d'hiver pour bien exciter la foule. Elle me reproche aussi dans une émission de télévision fort regardée par des millions de Français - même si ce n'est pas le journal de TF1 de Claire CHAZAL -, les 4 vérités sur une autre chaîne, de ne pas vouloir d'un Sangatte bis dans le 15e.

Excusez-moi. Le sujet me touche profondément. Je voudrais citer Michel ONFRAY qu'on ne peut pas accuser de proximité avec la droite ou le centre : "Interdire une question, c'est empêcher sa réponse. Criminaliser la seule interrogation, c'est transformer en coupable quiconque se contenterait de la poser", regrettant par là que "la raison cède le pas à l'émotion et que le peuple

soit mis en accusation pour son égoïsme supposé". C'est un peu ce que vous faites malheureusement.

Ensuite, après avoir rencontré samedi la Maire de Calais, je maintiens plus que jamais ma déclaration après ce qu'elle m'a exposé de la situation catastrophique de sa ville et après tout ce que je viens d'exprimer sur la suite prévisible des conséquences des conflits que nous déplorons dans cette zone du Moyen-Orient. Et pourquoi stigmatiser le 15e quand le Ministre de l'Intérieur lui-même laisse le choix à chaque ville de France d'accueillir ou pas des migrants, versant d'ailleurs une prime à celles qui le font. Pour le 15e, c'est la double peine. Pas de prime et obligation, sans consultation, d'un centre d'hébergement tous statuts confondus d'ailleurs. Je n'ai aucune information là-dessus. Depuis lors, les services n'ont toujours pas pris contact avec moi, ne serait-ce que pour m'aider à organiser la vie quotidienne dans ce secteur sensible. Parce que j'apprends au fil de l'eau les demandes de crèches - je signale qu'on ne peut satisfaire qu'une demande sur quatre ou cinq dans le 15e - de scolarisation - déjà cinq élèves dans une école voisine - d'allocations. Les familles effectuent toutes ces démarches en mairie d'arrondissement. Nous les recevons ici dans les services. Madame HIDALGO ayant déclaré que tous les migrants seraient prioritaires pour l'attribution d'un logement social, que ferons-nous de ces 9 000 demandeurs que vous et moi avons déplorés, ces habitants du 15e dont beaucoup sont enregistrés depuis des années dans cet arrondissement ? Se rend-on compte à la Mairie de Paris de l'appel d'air prodigieux que ces décisions non préparées et non financées vont susciter et qui vont sans doute déclencher bientôt une prochaine hausse inéluctable des impôts ?

Je le dis pour terminer solennellement - pas seulement pour Paris mais aussi sur le plan national - en raison des décisions irréalistes et irresponsables du gouvernement face à ce drame. Aujourd'hui, mes chers collègues, la situation est hors de contrôle. Il n'y a qu'à voir le revirement spectaculaire de l'Allemagne. C'est pour cela que nos concitoyens ont peur. Ce n'est pas nous qui enclenchons les peurs. C'est parce que cette situation est hors de contrôle et chacun le perçoit bien. Les leçons de morale n'y changeront rien. C'est à vous, qui êtes en responsabilité, de résoudre ces difficultés et ces problèmes parmi les plus graves que notre pays et notre ville ont eu à traiter depuis de nombreuses années au lieu de stigmatiser ceux qui ne pensent pas comme vous et qui expriment une autre position. Une position aussi éloignée de l'angélisme des uns que du cynisme et de l'inhumanité des autres. Vous voyez à qui je fais allusion. Il existe une troisième voie, la nôtre, la seule qui soit - selon nous évidemment - réaliste, durable et humaniste. Mes chers collègues, je crains que les faits vous obligeront à y venir et sans doute hélas plus vite que vous ne l'envisagez.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long mais j'avais un certain nombre de choses sur le cœur après les déclarations et les accusations qui ont été portées contre

moi. Je voulais préciser de façon un peu longue - je m'en excuse encore - la position qui est la mienne.

Est-ce que Madame NIARE souhaite ajouter son mot en tant que rapporteur de ces projets de délibération ?

Madame NIARE : Après une telle intervention, cela va être difficile de passer derrière. Je voulais juste revenir sur les propos de Monsieur SITBON et Madame ROY quand ils parlaient d'action non sérieuse au sujet du courrier envoyé aux habitants du quartier. Monsieur le Maire les a simplement informés de ce qui se passait dans ce quartier. Je voulais juste dire qu'à la Mairie du 15e, nous n'avons pas à rougir de la solidarité dont nous faisons preuve avec Madame CEYRAC et mes collègues du pôle social. Il a été dit et vous le verrez encore pendant cette mandature que nous avons des actions que nous mettons en place et que nous allons continuer à mettre en place pour les habitants du 15e. Je pense qu'il est important de rappeler que, quand vous parlez de centre d'hébergement pour personne en grande précarité ou de SDF, effectivement, il peut y contenir des migrants. Ne dites pas que ce n'est pas possible. Je me rappelle du conseil de quartier concernant la rue du Bessin. Il a d'abord été dit qu'il y aurait 50 personnes qui venaient du 12e. On rajoute 50 personnes de plus. C'est maltraiter ce quartier que nous connaissons bien. Il y a eu des retraits d'assistantes sociales dans le secteur scolaire. Avec 50 personnes de plus, il aurait été nécessaire de consulter la Mairie et les élus de terrain.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT. Nous allons passer au Clos Feuquières mais si vous voulez dire un mot en explication de vote pour le vœu...

Monsieur DARGENT : Une chose est apparente Monsieur le Maire. La longueur de votre intervention montre que vous êtes mal à l'aise sur ce sujet. Vous êtes mal à l'aise car vous vous êtes mis dans un très mauvais cas sur ce sujet. Parler sur un sujet pareil de campement, de mini Sangatte, dans des courriers adressés à la population, cela porte un nom Monsieur le Maire : jouer au pompier pyromane. Cela ne fait pas partie de ce que les textes et l'esprit de la République attendent des maires d'arrondissement comme des maires de plein exercice. Il faut faire - et c'est cela que nous attendons dans une République - l'inverse, Monsieur le Maire. Pas prétendre qu'il y a des problèmes, que les 50 personnes installées depuis quelques semaines ont suscité des troubles dans le voisinage. C'est faux. C'est tout à fait faux et vous le savez parfaitement.

Le dernier point sur ce sujet est simple. Vous mettez en avant les actions de solidarité de la Mairie du 15e. Nous en sommes tous ici parfaitement ravis, parfaitement contents. Maintenant, la question n'est pas là Monsieur le Maire. Elle n'est pas dans le fait qu'il y ait des actions de solidarité de la Mairie du 15e. Heureusement qu'il y a des actions de solidarité de la Mairie du 15e. Je rappelle

que le 15e représente 10 % de Paris. Si 10 % de Paris s'exonérait des actions de solidarité, ce serait très grave. La question est ailleurs. En matière de centre d'hébergement, y a-t-il dans le 15e 10 % des places d'hébergement de la capitale ? Vous savez très bien que c'est faux. Nous sommes très en dessous. Ces 50 places supplémentaires ne combleront pas le recul. Quand on est face à un déficit de cet ordre, non seulement on n'appelle pas la population à se révolter contre ce que fait la Mairie de Paris mais on se félicite que le 15e participe à l'effort de solidarité parisien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous voyez, le problème avec Monsieur DARGENT, c'est que quand on essaye d'élever un peu le débat, cela retombe dans la politicaillerie. Le projet de délibération comprend deux parties : la partie Bessin que nous venons de traiter et la partie Clos Feuquières sur laquelle nous allons débattre. Monsieur LAMOUR.

47. *V152015139 Voeu adressé à la Maire de Paris, relatif à une opération immobilière incluant des logements sociaux au sein du square du Clos Feuquières présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN, Marie TOUBIANA, Youma NIARE, Alphée ROCHE-NOËL, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains.*

Monsieur LAMOUR : Merci Monsieur le Maire. Autre quartier, autre technique employée par la Ville de Paris. Nous retrouvons toujours l'indifférence et le mépris. Je ne vais pas revenir à mon propos concernant la rue du Bessin mais on y associe pour le Clos Feuquières le reniement. Encore une fois, les options de la municipalité socialiste sont à la fois dommageables pour le quartier concerné et surtout en opposition totale avec la volonté exprimée de manière très claire par les habitants. En somme, même méthode pour le quartier de la rue du Bessin et le Clos Feuquières, un parc très agréable particulièrement utilisé par les riverains qu'ils soient d'ailleurs accompagnés ou non d'enfants.

Je rappelle qu'au moment de ce débat, il est question d'un projet qui a fait l'unanimité autour de lui, d'un projet porté par les riverains, les parents d'élèves, le conseil de quartier et surtout sous forme de vœu par notre conseil et adopté à l'unanimité au Conseil de Paris. En somme, nous demandons simplement la rénovation d'un square qui, vous le savez, est à saturation, souffre d'un certain nombre de malfaçons qui ont déjà occasionné un accident grave. Le square du Clos Feuquières au cœur d'un quartier très dense et très peu végétalisé mérite cet effort que les habitants souhaitent pour le rendre plus sûr, plus convivial et surtout plus adapté à sa fréquentation qui est très importante. Et voilà que, revenant sur des engagements pris dans le temple de la démocratie parisienne,

c'est-à-dire au conseil municipal, l'exécutif remet en cause ce projet uniquement guidé par sa volonté de bétonner chaque pouce de terrain disponible.

Chers collègues de l'opposition d'arrondissement, il est encore temps de faire machine arrière, de renoncer à ce projet inacceptable qui consiste de fait à grignoter un peu plus les espaces de respiration de notre arrondissement. Il est encore temps de donner satisfaction à une population exaspérée par une décision qu'elle ne comprend pas et qui la révolte littéralement. Allez donc faire un tour du côté du square et prenez la peine d'échanger avec celles et ceux qui fréquentent cet espace vert souvent avec leurs enfants. Ils fondent beaucoup d'espoir sur cette rénovation actée depuis des mois. Pour notre part, nous sommes en relation permanente avec ces riverains. Nous les rencontrons sur le terrain, encore vendredi dernier. Monsieur le Maire, nous les avons reçus en fin de semaine dernière pour écouter leurs doléances. Je peux vous dire qu'ils sont très fortement mobilisés. Ils font notamment signer une pétition qui avoisine aujourd'hui les 800 signatures. De la même manière, le conseil de quartier est très en pointe pour défendre le projet de rénovation du square déposé dans le cadre du budget participatif. C'est au nom des habitants de ce quartier que nous vous demandons aujourd'hui solennellement de renoncer à l'installation de l'association d'hébergement d'urgence et surtout à la construction à nouveau de logements sociaux et de permettre également l'emménagement des agents des parcs et jardins au 20 rue du Clos Feuquières afin que les travaux de sécurisation du square puissent enfin être engagés.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Ce vœu comme l'intervention de Monsieur LAMOUR est dans la continuité de ce qui a été initié par le Maire du 15e avec un courrier adressé aux riverains du parc le 13 juillet dernier. Ce courrier est un modèle dans un genre de la littérature politique qu'on appelle l'amalgame. L'amalgame qui consiste à distinguer des choses parfaitement différentes à savoir l'évolution d'un square avec l'équipement qui se trouve à l'intérieur et qui doit à terme déménager et en second lieu l'installation d'une association et à terme la création de logements sociaux. A écouter Monsieur LAMOUR à l'instant et à lire votre courrier Monsieur le Maire, nous avions le sentiment que nous allions construire des logements sociaux au milieu du Clos Feuquières. Monsieur LAMOUR nous parle de grignoter le parc. Nous plaisantons.

Pour essayer de mettre un peu de clarté dans ce débat que vous avez beaucoup obscurci, la requalification du parc n'est pas en question. Nous y sommes favorables. Que ce soit l'implantation des sanitaires dans le jardin, la remise en eau de la mare, la sécurisation des abords, le renforcement de la végétation, l'amélioration des équipements sur les terrains de sport en stabilisé, l'amélioration de l'aire de jeux pour les enfants partiellement réalisée par la

Mairie du 15e il y a quelques années... Tout cela peut parfaitement être conduit. Ce n'est pas une découverte. Depuis 2013, ces sujets sont évoqués au conseil de quartier Parc des expositions Vaugirard. L'exécutif parisien est très favorable à ce que ces projets voient le jour. Il n'y a pas de doute là-dessus et le budget participatif va nous permettre de les réaliser. Nous sommes également favorables à la destruction de l'édifice qui abrite les locaux de la DEVE au sein du square. Simplement, cette destruction ne pourra pas intervenir avant qu'une solution de relocalisation pérenne des services abrités soit trouvée.

Il est parfaitement inexact d'affirmer que le projet de déplacement des activités de jardinage et de surveillance du square du Clos Feuquières est abandonné. Il n'a jamais été question d'abandonner cela. Cela vous a été rappelé Monsieur le Maire, dans un courrier cosigné par Madame VERSINI et Madame KOMITES le 10 juin dernier.

Concernant, en second lieu, la relocalisation temporaire de l'association Relais Logement - qui, il faut le rappeler, est actuellement située au 130 rue Castagnary -, son local d'accueil est trop petit, inadapté pour recevoir du public et n'offre pas des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés et les bénévoles. Ces activités, rue Castagnary, n'ont jamais créé d'émoi ou de désagrément chez les riverains. Donc si elles n'en ont pas créé rue Castagnary, j'aimerais bien comprendre pourquoi elles en créeraient du côté du Clos Feuquières. C'est une association qui relève du registre que nous évoquions tout à l'heure, de l'aide aux plus démunis. Il est important qu'elle puisse correctement exercer ses fonctions. Evidemment, des SDF viendront parce qu'il y aura un accompagnement de personnes hébergées jusqu'à l'accès au logement et toute une série d'activités qui leur sont destinées. A ce compte-là, il faut fermer demain la bagagerie antigel qui se trouve un peu plus loin parce qu'elle draine des SDF. Dans quel 15e voulez-vous vivre ? C'est la question que je me pose.

Cette relocalisation de l'association Relais Logement est donc actée. Elle se fera au 20 rue du Clos Feuquières et non pas au sein du parc comme vous l'avez laissé sous-entendre dans votre courrier du mois de juillet. La durée d'occupation est fixée à deux ans. Un projet de logements est en cours d'élaboration sur cet emplacement. Il incluera la parcelle du 16, rue du Clos Feuquières. Cela ne sera pas dans le square. Tout cela est absolument ridicule. Je le répète une deuxième fois. Un club sénior situé au n°16 sera lui aussi relocalisé d'ici deux ans le temps des travaux.

Concernant le projet immobilier, à ce stade de la réflexion, il devrait comprendre une cinquantaine de logements sociaux avec, en rez-de-chaussée, des équipements comme des locaux pour la DFPE et la DEVE et, last but not least, une crèche de 30 berceaux. Contrairement à ce que vous avancez de manière récurrente, la Ville n'envisage jamais la création de logements sans envisager les équipements qui vont

avec et notamment en l'occurrence une crèche. Vous allez nous dire que cela fait 50 logements sociaux de plus. Mais puisque Monsieur LAMOUR nous évoquait tout à l'heure les parcelles IRIS, j'ai regardé la parcelle IRIS concernée. Elle n'est pas à 20 % de logements sociaux. Elle n'est pas à 10 %. Elle est à 0 %. Je ne vois vraiment pas en quoi le fait d'installer, dans une parcelle où il n'y a aucun logement social, une cinquantaine de logements sociaux peut poser un problème.

Je vous donne lecture des taux pour les parcelles environnantes. Il est difficile de parler sérieusement des choses.

Monsieur le Maire : C'est trop drôle. Laissez parler Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Les deux parcelles qui se trouvent rue de la Convention, c'est 1 % d'une part et 5,4 % de l'autre et 0,9 % pour la parcelle qui se trouve en dessous. En l'occurrence, regardez un petit peu. Nous sommes de toute façon dans un conseil de quartier où nous sommes environ à 12 % de logements sociaux. Je suis désolé, Monsieur le Maire, 12 % de logements sociaux, ce n'est pas à la gloire de notre arrondissement. C'est d'ailleurs, je vous le signale, le taux du 11e arrondissement que vous stigmatisiez tout à l'heure en disant : "C'est terrible, il n'y a pas de logements sociaux dans le 11e arrondissement". Monsieur le Maire, figurez-vous qu'il y en a 12 %, exactement comme ici.

Monsieur le Maire : Vous confondez un IRIS et un arrondissement.

Monsieur DARGENT : Vous ne m'avez pas écouté Monsieur le Maire mais vous relirez le PV et je suis sûr que vous comprendrez.

Monsieur le Maire : La déclaration de Monsieur DARGENT m'inspire un certain nombre d'observations. Il y a quelque chose d'extraordinaire mes chers collègues. Vous avez eu tort de ne pas être attentifs à ses déclarations. Nous avons appris, dans un débat sur un vœu et sur un minuscule alinéa d'un projet de délibération tout le projet d'aménagement du Clos Feuquières de la Ville de Paris que nous ne connaissions pas jusqu'à l'intervention de Monsieur DARGENT et dont nous n'avons jamais, jamais, jamais entendu parler par quiconque et nulle part. Donc, merci Monsieur DARGENT de nous apporter ces informations. Mais avouez quand même que ce n'est pas tout à fait le mode de travail qu'on peut imaginer entre une Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris sur des projets d'urbanisme considérables. Il s'agit de l'aménagement de tout un secteur. Nous apprenons par Monsieur DARGENT à l'instant même qu'il va y avoir une crèche - première nouvelle -, 50 logements sociaux - première nouvelle -, que le club sénior va être réinstallé on ne sait où - première nouvelle -.

Je trouve que c'est un mépris de vous-mêmes mes chers collègues et du Maire qui est absolument total. Nous sommes exactement dans la même configuration que le projet précédent sur la rue du Bessin où la Mairie impose son diktat sans même en

parler avec la Mairie d'arrondissement. Franchement, je pense que Madame HIDALGO devrait proposer dans un vœu au prochain Conseil de Paris la suppression des mairies d'arrondissement. Pourquoi se réunir ? Pourquoi avoir des mairies d'arrondissement alors que vous décidez souverainement de tout sans que nous en soyons informés ? C'est quand même quelque chose d'assez fort de café.

Monsieur DARGENT nous parle d'IRIS. Cachez cet IRIS que je ne saurais voir. Vous vous tournez vers certains IRIS mais pas vers d'autres. Nous avons une réunion avec la RATP qui, elle, pratique un peu la concertation. C'est déjà mieux. Vous savez que sur les entrepôts du métro de la rue Desnouettes / Croix-Nivert, il va y avoir un projet de 400 logements dont une bonne partie de logements sociaux. Les permis de construire sont en train d'être discutés. Il y aura prochainement une discussion à la Mairie du 15e, une concertation avec les habitants. Il y en a déjà eu une. Il y en a une deuxième. C'est de l'autre côté de la rue. Vous prenez des IRIS d'un certain côté mais là ce sont des IRIS de l'autre côté de la rue avec entre 400 et 450 logements. Je ne crache pas sur les logements sociaux contrairement à ce que vous dites.

Il y a aussi du côté de la rue de la Croix-Nivert, c'est-à-dire à l'entrée du parc Clos Feuquières, un immeuble qui a été construit. C'est presque aussi moche que le cube vert de la RATP un peu plus loin. Il y a déjà un très grand nombre de logements sociaux avec 144 logements. Vous avez pris un côté de la rue mais pour la bonne compréhension de notre débat, je voulais aussi dire ce qu'il se passait de l'autre côté de la rue. Je pense qu'il y a quand même un peu d'abus.

Nous savons aussi que l'école Saint-Lambert est hyper chargée. Monsieur Alphée ROCHE-NOEL a demandé la parole.

Monsieur ROCHE-NOEL : J'avais dit lors de notre séance d'arrondissement du 15 juin qu'il fallait quelques fois avec cette municipalité aller à la pêche à l'information. Là, c'est formidable. L'information vient à nous un soir de conseil d'arrondissement. En tout cas, nous nous réjouissons d'apprendre toutes ces informations.

Je me situerais, si vous le voulez bien après ce qui a été très bien dit par vous Monsieur le Maire et par Monsieur LAMOUR, sur le plan strict de la méthode. En préparant cette séance, j'ai cherché aux Editions First - ces pavés à la couverture jaune et noire que l'on trouve généralement près des caisses des librairies - s'il existait dans cette collection un ouvrage intitulé "La démocratie pour les nuls". Malheureusement, ce livre n'a pas encore été écrit. C'est fort dommage pour les personnes qui sont à l'origine de cette délibération.

Je voudrais m'arrêter sur deux incises qui ont particulièrement retenu mon attention dans l'exposé des motifs, si toutefois ceux qui les écrivent les lisent.

Premièrement, le dernier paragraphe de la page 3 est édifiant. Il est écrit : "Suite à la libération par les services de la voirie de la parcelle, il a été décidé d'y réaliser un programme mixte de logements..." Quelques lignes plus loin : "Dans l'attente de la réalisation de ce programme dont le calendrier n'est pas arrêté, il a été décidé de mettre le site à la disposition temporaire de l'association Relais Logement " contre laquelle - ma collègue Sylvie CEYRAC en sera d'accord - nous n'avons évidemment rien en tant que telle.

Cela me conduit à m'arrêter un peu plus sur ces deux incises et à vous rappeler quelques éléments de méthode puisque jusqu'à un certain point, en effet, le processus de décision - puisque c'est le mot qui a été utilisé - a été conforme aux règles de la démocratie. Permettez-moi de vous rappeler chers collègues de l'opposition d'arrondissement que ce projet, avant d'être décidé, a d'abord été suggéré par une association de parents d'élèves. Il a ensuite été relayé par le Maire du 15e auprès de la Ville de Paris. Il a ensuite été proposé à travers un vœu du conseil de quartier avant d'être formellement demandé par le conseil d'arrondissement. Enfin seulement, il a été validé de la façon la plus solennelle qui soit dans l'enceinte du Conseil de Paris.

Tout cela, c'était avant que la municipalité socialiste ne décide unilatéralement de remettre en cause ce processus. Heureusement, il reste à la population deux expédients pour faire rentrer la municipalité parisienne dans ce que j'appellerai l'orthodoxie démocratique. Premièrement, la pétition dont Jean-François LAMOUR a parlé et qui circule à l'initiative d'un collectif de riverains. Deuxièmement, le budget participatif - puisque c'est en ce moment même qu'on vote en particulier pour le projet n°36 rénovation du Clos Feuquières - dont nous aurons les résultats grâce à la Ville de Paris, ce qui me permet, cher Monsieur DARGENT, de conclure puisque vous m'en offrez la possibilité. Si le projet emporte autant de voix que nous l'attendons, ce serait - permettez-moi cette image - l'arroseur arrosé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame SCHNEIDER.

Madame SCHNEIDER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voulais vous parler du club Desnouettes mais je suis un peu prise de court d'apprendre tous ces projets que le centre d'action sociale ne connaissait pas non plus et où il a été fait des travaux vraiment très importants de rénovation, de toiture... Dans ce club, tous les après-midi, des séniors du 15e assistent à des conférences, des concerts, des jeux et diverses autres occupations puisque les animateurs organisent aussi des rencontres intergénérationnelles avec les enfants des écoles. Des travaux importants ont déjà été réalisés et il serait regrettable d'avoir fait autant de dépenses pour rien. Ce club qui est dans le prolongement immédiat du square du Clos Feuquières est dans la verdure et au calme. C'est une grande respiration dans un quartier assez dense en population où le seul square ou espace

vert digne de ce nom est celui-là. L'endroit est donc très apprécié par les habitants. Le lieu est convivial, parfaitement adapté à ces rencontres qui sont un but dans leurs journées. Développer du lien social, lutter contre la solitude et l'isolement et faire le bonheur de nos aînés à la retraite, quel bel exemple à donner pour une société qui se respecte. Monsieur le Maire, je me permets de vous poser une question. Que va devenir le club Desnouettes ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Merci Monsieur le Maire. Je crois qu'il ne faut pas refaire de suspension de séance technique. Autant avant la pause, la gauche de ce conseil était dithyrambique au niveau des leçons de démocratie, d'esprit républicain... On a dû nous la changer pendant la pause parce que maintenant, les mêmes discours sont largement oubliés et ils s'assoient sur la démocratie. C'est très grave mais admettons. Nous sommes un peu habitués avec la gauche du 15e.

J'aurais juste deux questions sur les deux projets que nous venons d'évoquer. Madame VERSINI nous explique benoitement que tout cela est provisoire, en particulier la rue du Bessin. Dont acte. Je l'ai déjà dit lors d'une précédente séance. Quand la gauche nous parle d'une mauvaise idée provisoire, en général, elle a tendance à durer très longtemps. Mais cette fois-ci, je vous donne acte Madame VERSINI que ce sera provisoire. Alors expliquez-nous un petit peu lorsque cette période provisoire sera terminée, que la rue du Bessin deviendra une crèche en travaux, ce que vous ferez des familles qui étaient accueillies rue du Bessin. Vous devez forcément avoir prévu l'endroit où les familles, qui seraient encore en précarité, que votre action solidaire - que nous ne connaissons pas parce que nous, la solidarité, on ne la connaît pas - n'aurait pas pu encore sauver, seront mises. Dans quel lieu du 15e ? Dans quel arrondissement de Paris si ce n'est pas dans le 15e ? J'imagine que vous avez anticipé cela parce que gouverner, c'est prévoir. Et c'est vous qui gouvernez Paris. Répondez à cela Madame VERSINI.

La seconde question concerne en particulier le projet du Clos Feuquières, après tout ce qui a été évoqué par le Maire sur les logements sociaux et ces 50 nouvelles familles dans ce secteur. Nous l'avons dit avant la pause technique et vous en avez convenu : les effectifs dans les écoles, dans les crèches sont au-delà des estimations. Nous manquons d'un collège. Même Monsieur DARGENT a dit que le principe du collège était acté. Mes chers collègues de la gauche de ce conseil, mes chers collègues de l'exécutif parisien, vous devez forcément avoir prévu des réponses, des calendriers de mise en pratique et de mise en travaux de tous ces équipements pour que les enfants qui vont habiter dans les logements et centres d'urgence que vous avez prévus puissent aller dans les crèches - il n'y a plus de place - dans les écoles du 15e - il n'y a plus de place - dans un collège - il n'y a plus de place dans les collèges du 15e -. Peut-être que vous êtes comme Ian BROSSAT et que vous allez réussir à pousser les murs. Donnez-nous la recette. Parce que non

seulement, en solidarité, on est nuls mais manifestement, en architecture également. En attendant, puisque vous gouvernez et que manifestement tous vos projets sont formidables, vous avez forcément prévu la suite, l'après le provisoire et l'après la construction de ces logements. C'est ce soir mes chers collègues qu'il faut que vous répondiez aux représentants des habitants du 15e quelle que soit leur couleur politique.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY manie l'ironie avec talent et je suppose que Madame VERSINI souhaitera apporter au moins un début de réponse. Depuis que le projet précédent de réaménagement du square du Clos Feuquières a été ficelé avec tous les services de la Ville - il y a eu un gros travail du conseil de quartier jusqu'au Secrétaire général de la Ville de Paris - son intervention a fait que cette association est accueillie maintenant dans ce bâtiment, perturbant la totalité du dispositif tel qu'il devait se déployer avec un réaménagement de ce square. Monsieur DARGENT joue sur les mots aussi. Il dit que les immeubles ne seront pas dans le square. Non. Ils feront juste une muraille de 25 mètres de haut - ou je ne sais combien - qui va évidemment complètement encastrer le square. Il n'aura plus du tout la même physionomie, sans compter que d'après la rumeur - c'est la seule source d'information qui est la nôtre à part quand Monsieur DARGENT fait un *outing* sur le Clos Feuquières dans les séances nocturnes - nous avons appris que les fameux ouvriers, qui ne pouvaient pas être relogés puisque leur local est pris par une association, iraient dans des algécos qui seraient plantés sur le square. Nous ne savons absolument pas ce que deviendra ce club pour séniors qui existe depuis tant d'années et qui ravit tous les séniors du secteur.

Est-ce que Madame VERSINI souhaite reprendre la parole ou est-ce que nous continuons ce débat en Conseil de Paris, ce qui serait dommage pour les conseillers d'arrondissement ?

Madame VERSINI : Je ne doute pas qu'on en reparlera en Conseil de Paris puisque je connais votre constance sur ce sujet. Je crois vous avoir donné toutes les réponses. La façon d'interpréter mes propos est de votre responsabilité. J'ai le sentiment de vous donner les réponses appropriées. J'ai dit à maintes reprises qu'il y aurait cette crèche rue du Bessin et que durant cette période, nous avions répondu positivement aux demandes de l'Etat. Je crois que je ne peux pas parler.

Monsieur le Maire : Allez-y. Nous vous écoutons attentivement. Mes chers collègues, laissez parler Madame VERSINI. C'est déjà assez compliqué.

Madame VERSINI : Dans ces conditions, je vous rends la parole Monsieur le Maire. Je n'en veux pas.

Monsieur le Maire : Madame VERSINI, vous privez aussi bien les conseillers d'arrondissement, que vous méprisez souverainement, que les habitants du Clos

Feuquières qui sont peut-être venus pour certains ici ce soir, de ces explications qu'ils attendent avec impatience. Je demande à mes collègues de faire le silence le plus absolu, voire religieux, pour écouter Madame VERSINI. Madame VERSINI, vous avez la parole et ne serez plus interrompue.

Madame VERSINI : Pour conclure sur tous ces débats que je trouve un peu complexes dans la mesure où ils sont énormément biaisés par toutes les actions et interventions que vous avez faites sur le terrain pour expliquer aux habitants des quartiers combien ces opérations les mettaient en danger ou les insécurisaient. C'est ce en quoi je ne suis pas d'accord avec vous. Je considère que le centre d'action sociale protestant, le Relais Logement, sont des associations fiables et sérieuses. Je leur fais confiance tant pour gérer les familles qui leur sont confiées et les amener vers l'insertion - ce qui est leur objectif - que pour tenir compte de la proximité et de l'environnement.

Vous le savez mais vous ne voulez pas le dire parce que cela vous arrange : le centre d'action sociale protestant est une association dont personne n'a jamais eu à se plaindre jusqu'à présent. Pour le Relais Logement, c'est pareil. Vous n'avez jamais eu à vous plaindre de cette association. Il se trouve que dans l'attente de projets sur lesquels nous sommes engagés à mettre en place, effectivement, nous utilisons le domaine intercalaire de la Ville pour permettre à des familles avec enfants - je parle de la rue du Bessin - de pouvoir avoir une situation temporaire permettant au centre d'action sociale protestant de les conduire vers leur devenir. Je n'ai pas de doute, connaissant le professionnalisme du CASP, que ces personnes trouveront leur place dans la société française. Je constate que vous êtes très contrariés alors que nous parlons de 50 personnes.

Monsieur le Maire : Nous sommes passés sur le dossier du Clos Feuquières Madame.

Madame VERSINI : Quant au Clos Feuquières, mon collègue Claude DARGENT vous a expliqué quels étaient les projets. La seule chose sur laquelle je peux m'engager, c'est de dire que l'association Relais Logement - vous le savez - ne portera aucun préjudice à ce quartier. Ce ne sont pas des gens qui hébergent sur place. Il s'agit simplement d'accès au droit. C'est une association fiable qui ne veut surtout pas porter de préjudice à la proximité. Je n'ai pas envie de rentrer dans un débat sur ce qui se passe, sur un danger potentiel. Je trouve que les associations n'ont pas été tellement respectées dans tous ces débats. Que les politiques prennent des postures, j'entends. Mais je voudrais dire qu'il faut faire attention car les associations sont très solidaires entre elles. Cela se sait, ça tourne et ce n'est pas très bien. Je ne peux pas vous suivre sur ces débats. Vous avez fait un long déroulé sur votre appréciation de la situation actuelle des migrants, des migrants économiques, des réfugiés. C'est un débat très intéressant mais les projets dont on parle ne justifient pas autant d'emballement

et autant de propos disproportionnés. Personnellement, j'ai confiance dans ces associations. Je sais qu'elles vont faire un bon travail. En plus, je sais que vos adjoints qui travaillent sérieusement avec vous savent qu'il n'y aura pas de problème. Rassurez plutôt les habitants. Ne cherchez pas à les monter, contre nous peut-être, mais surtout pas contre les associations.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si j'ai eu raison de donner la parole à Madame VERSINI car nous ne sommes pas beaucoup plus éclairés sur les dossiers. Madame VERSINI, vous continuez à vous méprendre. Personne n'a jamais mis en cause aucune de ces associations que nous connaissons bien, notamment pour le Relais Logement avec laquelle nous travaillons depuis longtemps rue Castagnary. Ce n'est pas ça le sujet. Vous n'avez pas bien compris la question de Monsieur MENGUY ni les nôtres. Le sujet, c'est la localisation à cet endroit où il y avait un projet considérable d'aménagement qui se trouve légèrement perturbé par l'arrivée de cette association.

Nous avons bien compris que vous ne souhaitiez pas ou ne pouviez pas répondre. En tout cas, nous ne restons pas dans les grands principes. Cela concerne les habitants de ces quartiers dont nous sommes effectivement les défendeurs quitte à les défendre contre les intentions de la Mairie de Paris qui ne sont pas celles que souhaitent les habitants. Nous continuerons à les défendre même contre vous.

Il n'y a plus d'intervention. Nous allons donc voter d'abord le projet de délibération et ensuite nous voterons les vœux. Pour la fixation des redevances, avec un avis défavorable de l'exécutif local, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le projet est rejeté.

Nous allons maintenant voter les vœux. Sur le vœu du Bessin, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est adopté.

Il y a un vœu sur le Clos Feuquières. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est adopté.

Merci pour ce débat fort important de notre conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Je voudrais joindre les deux délibérations 23 et 28 qui concernent des piscines.

21. *2015 DPA 64 Rénovation de la piscine et bains-douches Blomet, 17 rue Blomet (15e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.*

28. *2015 DJS 343 Plan Nager à Paris - Centre sportif Emile Anthoine (15e) - Installation d'un bassin provisoire - Autorisations d'urbanisme.*

24. *2015 DJS 15 Subventions (17.500 euros) à 13 associations locales (15e).*

25. *2015 DJS 65 Subventions (214.000 euros) et conventions avec 7 associations locales (15e).*

26. *2015 DJS 125 Subvention (16 000 euros) à 7 associations locales (15e).*

27. *2015 DJS 256 Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation.*

29. *2015 DJS 347 Subvention (6.000 euros) à l'association S.E.D.R.A.S.(15e).*

30. *2015 DJS 353 Subvention (6.000 euros) à l'association S.E.D.R.A.S (15e).*

31. *2015 DVD 137 Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation.*

Monsieur le Maire : Monsieur CRAVENNE.

Monsieur CRAVENNE : Mes chers collègues, depuis que la Mairie de Paris a, là encore, unilatéralement, sans concertation, augmenté les tarifs de stationnement résident en surface, les remontées de terrain sont - vous vous en doutez - très négatives. Les gens sont furieux surtout après cet été où les automobilistes et pas seulement les résidents, se sont aperçus que le stationnement en surface était désormais payant au mois d'août. Cette colère est justifiée car au manque de dialogue et de concertation en amont, voilà que la Mairie de Paris ajoute l'absence d'information du citoyen. Malgré le gigantesque budget de communication de l'Hôtel de Ville, quasiment personne n'était au courant de ces changements qui affectent pourtant directement la population.

Deux hypothèses. Soit cette absence d'information est délibérée de la part de la Ville afin de surprendre l'automobiliste pour mieux le rançonner. Soit l'exécutif préfère dépenser l'argent des Parisiens pour des publicités à sa propre gloire c'est-à-dire se servir plutôt que de servir la population. Dans tous les cas, c'est le citoyen qui trinque et tout cela dans le seul but de renflouer les caisses d'une collectivité à la gestion hasardeuse.

Afin de rattraper ces mauvaises manières, voilà que l'exécutif décide de moduler les tarifs des parcs de stationnement. Tout cela dans le but de pousser les automobilistes à quitter le bitume de surface pour celui du sous-sol, et ce par idéologie mais aussi par mépris pour la vie quotidienne des Parisiens. Car, enfin, c'est méconnaître nos concitoyens que de penser qu'ils préfèrent se garer en souterrain où l'insécurité est réelle, où il est compliqué pour les personnes valides mais ayant des difficultés à se déplacer ou pour les parents avec des bébés de se garer loin de leur destination.

Mais, bien sûr, ces problèmes du quotidien, la Mairie n'en a cure. Tout ce qui intéresse l'exécutif, c'est d'appliquer avec aveuglement et sectarisme sa politique de déplacement parisienne totalement coupée de la réalité. Une fois de plus, ce soir, nous dénonçons avec force cette vision dépassée, décalée, dommageable qui entrave jour après jour la vie de nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je trouve agréable d'entendre exprimer ici les thèses traditionnelles de la droite que vous défendiez sur les différents bancs il y a peu. Avec le renouvellement des élus parisiens, vous avez mis de l'eau dans ce vin très favorable à l'automobile. Mais j'invite notre collègue à se reporter aux précédents conseils d'arrondissement. Il trouvera, dans la bouche d'un certain nombre de collègues qui ne sont plus tous là, exactement les propos qu'il défend aujourd'hui mais qui je crois ne sont plus du tout les thèses défendues par ceux qui s'appellent - ou qui prétendent s'appeler - Les Républicains. Je m'en félicite.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire quelques mots. Quand on parle de modernisation dans un projet de délibération qui arrive dans la bouche d'un membre de l'exécutif socialiste, il faut se méfier parce que cela veut dire en fait, traduit en langage courant, augmentation massive des tarifs. Il est vrai qu'il n'a pas suffi à la Mairie centrale d'augmenter massivement tous les tarifs de stationnement de 230 % pour le parc résidentiel depuis le 1er janvier, de faire évoluer les conditions de stationnement en faisant taxer jusqu'à 20h au lieu de 19h, en généralisant la taxation le samedi sur l'ensemble des voies parisiennes, en mettant fin à la gratuité partielle au mois d'août, ce qui pose beaucoup de problèmes aux habitants.

Ils ont pris des arguments qui sont exactement le contraire de ceux qu'utilisaient Monsieur DELANOE quand il baissait les tarifs de stationnement pour lutter contre la pollution. Là, on augmente les tarifs de stationnement en disant que c'est pour lutter contre la pollution. Un des deux a un problème de compréhension.

Le zonage tarifaire a été modifié avec - je le rappelle - un 15e arrondissement où le tarif de stationnement est passé de 1.20 € à 2.40 €. Nous avons carrément doublé. La carte de stationnement résidentielle devient payante - 45 € /an, 90 € pour trois ans - alors qu'elle était gratuite... On peut rajouter aussi la hausse du tarif des fourrières qui passe de 126 € à 150 €, les frais de garde de 10 € à 25 €. Il y a un déficit du compte fourrière de 5 000 000 € par an.

Ce qui me gêne surtout dans ce projet de délibération, c'est que la Mairie disait qu'elle augmentait les places en surface pour rendre plus compétitives les places en sous-sol. Mais c'est exactement le contraire qui se passe. On augmente maintenant les places en sous-sol. Est-ce que demain, on va augmenter les places en surface pour qu'elles soient plus compétitives avec les places en sous-sol ? Il y a une contradiction flagrante. D'autant plus qu'il y a eu une supercherie habile mais qui n'a pas trompé les automobilistes. La généralisation de la tarification au quart d'heure n'a absolument pas marché puisque les sociétés concessionnaires avec la complicité de la Ville ont augmenté leur tarif horaire, ce qui veut dire que le tarif au quart d'heure revient aussi cher que le tarif précédent.

Ce sont donc 25 parcs de stationnement à Paris qui vont voir leurs tarifs augmenter significativement avec en moyenne une hausse de 15 %. Est-ce cela qui va inciter les automobilistes à se garer en sous-sol ? Il y a surtout une contradiction dans la politique de la Ville entre ce qui a été fait il y a quelques mois et ce qui est fait aujourd'hui. Je voulais le souligner.

Monsieur GAYET pour conclure en tant que rapporteur.

Monsieur GAYET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération appelle les remarques suivantes. La Mairie de Paris mène une chasse à la voiture depuis une décennie. Le nombre de places de stationnement a été réduit de près de 37 %. Les conducteurs sont poussés à se garer en infraction faute d'emplacement. On note le manque d'attractivité des parcs de stationnement souterrains, eu égard aux tarifs élevés, en moyenne 3.40 € / heure contre 2.40 € / heure en surface dans le 15e. Or, cette délibération exagère encore les augmentations.

L'augmentation des tarifs de stationnement est un impôt de plus qui pèse sur les ménages parisiens sous couvert d'arguments écologiques. La hausse du coût du stationnement ponctionne également de nombreux banlieusards qui viennent en

voiture dans la capitale. On constate la mise en place d'un système de fonctionnement tout payant et la fin de la gratuité du mois d'août.

La modification du PLU s'est inscrite dans la politique de diminution de la place de la voiture. Il est donc essentiel que des dispositions soient prises en faveur du stationnement des véhicules lors des futures constructions à usage d'habitation pour compenser les importantes suppressions de places de stationnement dans notre arrondissement ou leur enchérissement.

En conséquence, je vous propose de voter contre le projet de délibération.

Monsieur le Maire : Ce qui est gênant dans la politique de la Ville, c'est qu'il y a confusion entre la politique de lutte contre la pollution et de lutte contre les automobilistes. C'est cela qui pose problème et qui va nous amener à nous prononcer contre ce projet.

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est rejeté.

32. *2015 DVD 201 Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché.*

33. *2015 DFA 90 Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés.*

34. *2015 DEVE 123 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020.*

Monsieur le Maire : C'est un sujet considérable que nous abordons à 22h30. C'est quand même un problème et ça justifie mon intervention du début de cette séance. On ne peut pas travailler dans ces conditions. C'est un dossier qui fait 200 pages, qui est d'une importance capitale. Nous avons organisé ici des réunions de concertation de toutes sortes et nous traitons de ce sujet en l'absence de beaucoup de nos collègues à 22h30. Ce n'est pas sérieux. Excusez-moi de vous le dire. Nous allons quand même y procéder avec une remarquable intervention de Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'essaierai de faire court sur un document de plus de 200 pages puisqu'en matière de lutte contre le bruit, nous ne pouvons que tous nous sentir concernés. Chacun d'entre

nous a probablement déjà reçu des plaintes, des courriers de riverains sur le bruit, ou en a été le témoin.

La vie urbaine génère du bruit et les activités humaines en rajoutent. On s'attend donc à ce que ce soit un plan ambitieux. A la lecture de ce plan, j'ai surtout trouvé un très bon diagnostic et on n'a pas fini de mesurer pour avoir un diagnostic encore plus complet.

Par exemple, pour les deux roues, chacun d'entre nous a déjà pu constater certains pots d'échappement très bruyants pour augmenter la vitesse des deux roues. Dans le document, on indique qu'un deux roues motorisé émet 4 dB de plus. Je n'ai lu nulle part une action réelle, sauf à mesurer de nouveau le bruit des deux roues. On aurait pu voir par exemple une opération conjointe avec la Préfecture de police non pas simplement pour verbaliser mais pour interdire ces pots dans Paris. On va interdire des véhicules diesel polluants, des véhicules vieux. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas interdire des pots excessivement bruyants qui peuvent être un inconfort terrible pour certaines personnes qui se trouvent à proximité.

Mais on trouve des choses assez amusantes dans ce plan qui peuvent surprendre ou faire sourire. A l'axe 4, on indique vouloir sensibiliser les conducteurs d'engins d'urgence. C'est vrai que le 2 tons en ville, c'est bruyant. Je rappellerai que s'il y a 2 tons, c'est justement un gage de sécurité pour tous, à la fois pour ceux qui interviennent pour être entendus de tout le monde - dans la ville aujourd'hui, on voit beaucoup de gens avec un casque sur les oreilles, avec un téléphone en pleine conversation et qui ne font pas forcément attention à ce qui se passe autour d'eux - mais aussi pour ceux qui ont appelé les secours car il est important que les gens qui ont appelé les pompiers pour un feu puissent les entendre arriver. Je voudrais dire aussi que les personnels, notamment les sapeurs-pompiers, sont déjà sensibilisés puisqu'ils n'utilisent pas le 2 tons n'importe comment comme on peut le laisser penser dans ce projet. C'est un gradé qui actionne le 2 tons et qui l'actionne surtout quand il passe les carrefours. Par contre, je ne vois rien non plus, justement là où on aurait pu trouver une solution. Dans certaines grandes villes d'Europe, les pompiers peuvent actionner tous les feux verts à leur passage, ce qui permet d'éviter d'utiliser le 2 tons. Pour la police, il faut savoir que tous les véhicules sérigraphiés sont équipés d'un 2 tons à deux volumes avec une sonnerie beaucoup plus faible.

On en vient aussi aux véhicules de la Ville et aux équipements de la propreté, très bruyants et notamment utilisés le matin. Le 15e est un arrondissement où il a été testé les souffleuses électriques moins bruyantes que les souffleuses thermiques. C'est très bien. Il faut continuer mais au rythme de remplacement des véhicules bruyants diesel, je ne suis pas sûr que ce nouveau plan nous amène à avoir tout remplacé en 2020. Moins de bruit, c'est peut-être aussi repenser la méthode de travail. Les équipes interviennent très tôt le matin. Et quel que soit le véhicule, on

a l'impression que c'est très bruyant. Je pense aux aspiratrices de chaussée ou aux laveuses de trottoirs. Il faut peut-être repenser un peu le travail. Pareil pour les laveuses de chaussée ou pour les bennes à ordure pour lesquelles nous avons souvent pas mal de plaintes le soir.

Je terminerai simplement pour dire qu'on parle beaucoup du bruit routier dans ce plan et assez peu des terrasses et des bars aux activités nocturnes. Pourtant, elles sont indiquées comme étant un inconfort bruyant au même niveau que la circulation intense. C'est vraiment, pour moi, un plan qui fait flop. Je me demande si je ne vais pas m'abstenir sur ce plan Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. Je vais axer mon intervention sur les transports et plus particulièrement les lancements ferroviaires. Lors du lancement de ce projet de délibération, vous avez parlé de concertation. Effectivement, le bruit en milieu urbain et ses impacts dans le 15e arrondissement ont fait l'objet d'un CA CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) le 8 avril 2011. Ce thème a été repris lors du CA CICA du 21 octobre 2013 consacré aux transports en commun dans le 15e arrondissement.

L'association Jeunes Parisiens de Paris que vous connaissez bien avait lancé ces deux sujets. Forte de son implication, la Ville l'avait cooptée à des réunions de travail sur le transport ferroviaire notamment et les nuisances générées par ce trafic.

Nous sommes effectivement dans une ville qui est vouée à se développer et à répondre aux besoins de ses administrés. Monsieur JACQUINOD, alors responsable de la gare Montparnasse, nous annonçait la livraison d'ici 2017 de deux lignes TGV et nous expliquait que d'ici 2030, il fallait s'attendre à une augmentation du trafic ferroviaire Montparnasse de 30 % à 50 %.

Monsieur le Maire : Ce sera plutôt 50 % d'ailleurs.

Monsieur RIGAUD : C'est comme pour les IRIS tout à l'heure. Je suis très étonné qu'on s'appuie sur ces données. Or, lors du plan de présentation du plan local de l'habitat, Monsieur Ian BROSSAT admettait que ces données n'étaient plus actualisées, qu'il y avait un temps de latence et qu'il y avait beaucoup à redire sur ces valeurs qui minimisaient la situation. Là encore, à l'occasion de ces réunions publiques, nous avons vu que les pourcentages annoncés fluctuaient de 30 % à 50 %. Et 50 %, Monsieur le Maire, est à craindre. Je note que dans ce plan, aucune disposition n'est prise pour limiter les impacts du bruit ferroviaire.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de vous dire que sur le trafic ferroviaire Montparnasse - 500 trains journaliers avec une activité 7 jours/7, 24 heures/24 -

la SNCF annonce du lundi au jeudi un arrêt de l'activité de transport pour permettre aux gens de la voie de travailler dans des conditions de sécurité. La seule chose, c'est que Louisa FERHAT, qui n'est pas parmi nous ce soir malheureusement pour des problèmes de santé, vous indiquerait que des trains passent y compris sur cette plage horaire. Nous constatons qu'autant les banlieues comme Chatillon ont prévu des murs phoniques pour essayer de réduire cet impact du bruit qui sera très important, mais que rien n'est prévu aux abords de la gare Montparnasse. Les riverains du quartier Castagnary notamment mais aussi du quartier Vercingétorix prendront acte de l'inertie d'une ville qui nous explique qu'il faut s'attendre à une amélioration lorsque le matériel roulant sera remplacé. Le matériel, lorsqu'il est livré, est prévu pour fonctionner 50 ans.

Je pense qu'on marche sur la tête. C'est un enjeu majeur. Des riverains sont mis à mal. La Ville prévoit des logements sociaux aux abords même de ces installations ferrées et qui subiront ces nuisances qui iront crescendo. Nous espérons qu'une prochaine municipalité aura à cœur de répondre aux besoins de ses administrés qui habitent et qui subissent ces nuisances majeures. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir évoqué les nuisances effectivement très lourdes que fait subir la gare Montparnasse aux riverains comme l'école Brancion et notre demande de pose de mur phonique. Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me bornerai à une observation très courte. Lorsque nous avons examiné le projet de plan de prévention du bruit il y a quelques mois, j'avais mentionné et regretté l'absence de statistiques d'exposition au bruit de l'héliport. Force est de constater que c'est toujours le silence le plus total. Evidemment, le plan de prévention du bruit n'avait pas vocation à se substituer au plan d'exposition au bruit particulier à l'héliport mais peut-être l'élaboration de ce projet aurait-elle été l'occasion d'un travail sur ces mesures d'exposition au bruit de la population des quartiers des frères Voisin, du bas Lecourbe même si, compte tenu des informations que vous avez données et commentées cette semaine Monsieur le Maire, les choses pourraient changer concernant l'héliport. En tout cas, nous le souhaitons vivement dans le 15e depuis fort longtemps.

Monsieur le Maire : Grâce au Ministère de la Défense effectivement. Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Lancé en 2008 et très attendu, ce plan de prévention du bruit dans l'environnement pourrait se traduire par beaucoup de bruit pour pas grand-chose. A l'issue de la concertation qui s'est tenue du 2 avril au 2 juin, plusieurs modifications ont bien été apportées au projet de PPBE dont nous avions débattu lors de notre conseil de mars.

Malheureusement, la nouvelle version qui nous est proposée ce soir fait l'impasse sur la quasi-totalité des problématiques que nous avions soulevées et ignore, entre autres, les nuisances liées au trafic ferroviaire que vient d'évoquer mon collègue Olivier RIGAUD sur Montparnasse et au survol d'hélicoptères que vient de soulever Alphée ROCHE-NOEL.

Plusieurs avancées méritent néanmoins d'être soulignées. Les mairies d'arrondissement seront associées au comité de suivi. La Ville annonce davantage de mesures concernant sa propre flotte avec notamment des clauses acoustiques dans les marchés publics et la formation de ses agents. Et surtout, au sein de l'axe 8 du PPBE, la municipalité annonce son intention de prendre en compte, lors des opérations de construction en secteur diffus, l'exposition au bruit routier en relocalisant ses équipements lorsque cela est pertinent.

Si cette évolution s'applique au bruit routier, pourquoi l'exécutif parisien ne l'étend-il pas au bruit ferroviaire ? Cette disposition permettrait ainsi de mettre un terme aux constructions de logements le long des voies ferrées et en particulier pour ce qui nous concerne à cette aberration de construire des logements sur le talus Castagnary.

Pour le reste, la Ville prend peu d'engagements nouveaux. Elle se défausse sur la Préfecture de police et l'Etat pour ce qui est des klaxons et des deux roues motorisés. Les études concernant la couverture du périphérique ne sont que des simulations acoustiques et non une véritable étude d'aménagement et la mise en place de Scootlib' relève d'initiatives privées.

Il est par ailleurs consternant que le PPBE parisien se limite au bruit routier alors que le code de l'environnement permet de l'étendre à la plupart des activités génératrices de bruit. Notre Conseil avait notamment pointé d'autres troubles qui ne relèvent pas des infrastructures lourdes mais peuvent vite devenir insupportables, qu'il s'agisse des dispositifs de ventilation bruyants, des horaires de chantier qui ne sont pas respectés, du tapage nocturne aux abords de certains établissements ou encore des troubles de jouissance dans certains immeubles.

Il faut reconnaître que le contenu de ce PPBE est bien décevant au vu de l'importante concertation menée dans le 15e. Nous avons ainsi organisé un CICA sur le bruit en milieu urbain, une réunion de tous les Conseils de quartiers, un groupe de travail dédié au bruit au sein de la commission extra-municipale de l'environnement. Et plus récemment, nous avons mis en place la consultation publique à laquelle vous avez participé Monsieur le Maire en déposant une contribution très complète portant sur les nuisances spécifiques à notre arrondissement.

Tout cela pour en arriver à un PPBE dans lequel les nuisances sonores les plus impactantes pour le 15e ne sont pas traitées. A ceci, s'ajoute le fait que les vœux et propositions que nous avons formulés au Conseil de Paris ont été rejetés.

Alors qu'une nouvelle étude menée par Bruitparif et l'observatoire régional de la santé d'Ile-de-France alerte sur l'impact réel des nuisances sonores sur la santé publique, nous étions en droit d'attendre un PPBE plus ambitieux et qui prenne à bras le corps les problèmes de bruit les plus lourds qui polluent le quotidien des habitants du 15e.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Même s'il y a des apports positifs avec davantage de mesures concernant la flotte automobile de la Ville et les mairies d'arrondissement davantage prises en compte, il est vrai que la Ville prend peu d'engagements nouveaux et se défausse sur la Préfecture de Police. Les études concernant la couverture du périphérique sont des études acoustiques mais pas du tout d'aménagements. Je regrette pour ma part la notion de zone calme qui était au centre du projet du PPBE de 2010. Il avait disparu mais il revient. C'est une bonne chose mais il n'y a pas de proposition concrète. Leur définition n'a pas avancé depuis lors. Il est vrai que les cartes du bruit sont aussi à actualiser. Il y a des propositions à faire. Nous demandons la pose expérimentale d'enrobés phoniques. On l'a déjà dit. Les grands axes du 15e qui sont très circulés pourraient être proposés.

C'est toujours le problème du PPBE qui se focalise sur le bruit routier. C'est important bien sûr mais le code de l'environnement permet de l'étendre sur la plupart des activités génératrices de bruit.

Pour terminer, je rappellerai que la consultation est très importante. Ce sujet concerne énormément nos concitoyens. La consultation entreprise dans le 15e ne voit pas réellement, concrètement, d'avancées dans le projet qui nous est soumis, notamment la contribution de la Mairie du 15e qui n'a pas vraiment été prise en compte comme nous l'aurions souhaité.

Voilà les observations que je voulais faire avant que Monsieur WEHRLING puisse faire une synthèse et nous dire ses propres propositions.

Monsieur WEHRLING : Monsieur le Maire, le projet de délibération est l'étape 2 de notre précédent débat sur ce même sujet en mars dernier. Il vient enrichir et amender le premier projet en tenant compte des avis des Parisiens qui n'ont peut-être pas été suffisamment nombreux à s'exprimer mais qui ont participé à la consultation publique conduite en avril et en mai dernier. Malheureusement, beaucoup de remarques proposées n'ont pas été retenues.

On aimerait que toutes les délibérations fassent l'objet de tels allers-retours. D'une certaine manière, ce serait bien plus constructif que ce à quoi nous avons

souvent assisté : des délibérations qu'on nous impose et sur lesquelles on ne discute que très peu.

Je ne développerai pas ce que j'avais déjà souligné et ce que nous avions souligné en mars dernier à savoir que le bruit dans une ville comme Paris est une préoccupation plus importante qu'il n'y paraît. C'est dommage qu'on l'aborde aussi tard devant une assemblée aussi clairsemée. Le sujet n'est pas fini. On en reparlera. En tout cas l'influence sur la santé et le bien-être au quotidien est mesurée aujourd'hui avec acuité, notamment auprès des enfants dont on sait que leur concentration et leurs résultats scolaires sont influencés par leur exposition au bruit.

Il était donc utile et plus que nécessaire d'agir. Le faisons-nous parce que la Mairie de Paris en aurait pris conscience seule ? Pas vraiment. Comme souvent, merci à l'Europe de nous pousser à le faire. Ce que nous faisons en adoptant ce PPBE n'est pas une initiative heureuse de la Mairie mais une démarche rendue obligatoire pour les grandes agglomérations par une directive européenne.

Ce que ce nouveau texte a d'intéressant, c'est qu'il confirme au travers de la consultation publique un certain nombre de nos premières observations générales faites en mars.

En premier lieu, le premier projet présenté par la Mairie citait à peine les bruits de courte durée mais de forte intensité. Nous citions parmi eux les moteurs débridés de trop nombreux deux roues ou l'usage intempestif des klaxons. Une verbalisation accrue est évidemment la mesure à prendre mais le nombre d'agents mobilisés pour cela reste ridicule au regard de l'ampleur du phénomène.

Quant à l'évocation d'une hypothétique décision prise au niveau européen, cela ressemble plus à une bouteille jetée à la mer qu'à une vraie mesure. Mais qui sait ? Il arrive que de telles bouteilles soient ainsi retrouvées.

Soulignons que les Parisiens qui ont donné leur avis ont également cité les bruits issus d'activités professionnelles tels que les engins de collecte et de nettoiement ainsi que les sirènes des véhicules d'urgence. Les bruits occasionnés ne sont pas à négliger. Ils suscitent objectivement beaucoup de désagréments, surtout quand ils surviennent la nuit ou au petit matin. Mais ce sont deux activités évidemment délicates à pointer du doigt tant elles remplissent un service indispensable. Pour autant, donnons-nous les moyens - et c'est possible - de pouvoir dialoguer et trouver quelques améliorations.

Il est heureux par ailleurs que le fait métropolitain entre peu à peu dans la méthode de travail de la Mairie. La conférence métropolitaine qui est évoquée va ainsi dans le bon sens.

Il demeure malheureusement quelques flous, regrets, points noirs et manques notoires. Le flou c'est sur cette idée nouvelle, que vous avez mentionnée Monsieur le Maire, de valorisation de zone calme. Zone de tranquillité ou de respiration sonore intra-muros, qu'est-ce au juste ? Zone de respiration, voilà un mot qui sonne bien à notre oreille mais qui est si contraire à la vision de la Maire d'un urbanisme dense et remplissant les espaces de respiration les uns après les autres. Sans doute y a-t-il quelque chose à creuser du côté d'une piétonisation en réseau qui tarde à se concrétiser à Paris. Des idées existent. Nous en avions émises lors de précédents débats : valorisation de cours intérieures, réseau piéton empruntant les rues les plus calmes en les agrémentant de bancs et de mobiliers urbains, de signalétiques directionnelles, d'informations sur les quartiers, de végétal ombrageant le tout disséminés dans le tout Paris, dans tous les arrondissements et pas seulement dans l'hyper-centre.

Le regret est celui d'avancer encore trop timidement sur une vision d'ensemble du devenir du périphérique. Nous proposions en mars dernier de cesser de parler du périphérique en le saucissonnant tantôt dans des délibérations sur le bruit, tantôt sur la pollution de l'air, tantôt sur l'urbanisme. Le périphérique est un élément tellement structurant de Paris que nous attendons avec impatience une délibération uniquement consacrée au périphérique qui nous permette un vrai débat sur l'avenir que nous voulons lui donner. A cette occasion, une conférence métropolitaine et une consultation publique seront encore davantage à propos.

Quant aux points noirs, ce sont ces 143 établissements d'enseignement et de santé qui sont exposés au-delà de la valeur limite. Rien n'est évoqué à ce sujet. Rien n'est proposé concrètement. Cela reste pourtant un sujet qu'il conviendra progressivement de traiter.

Les manques, enfin, sont lourds. Ils concernent les nuisances ferroviaires et le survol d'hélicoptères. De ce point de vue, l'absence de réponse claire sur ces nuisances nous invite aujourd'hui à la plus grande prudence.

Au regard de cette délibération qui comporte certes quelques améliorations mais qui comporte également beaucoup de manques, de flous et de regrets, je préconiserais l'abstention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le projet est adopté avec abstention de la droite et du centre.

35. *2015 DPE 72 Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.*

Monsieur le Maire : Madame DOUCERE.

Madame DOUCERE : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération fait référence à un quatrième appel à projets associatifs qui aurait été lancé le 23 janvier dernier. Sauf erreur de ma part, la Mairie du 15e n'a jamais eu connaissance de cet appel auprès des associations, pas plus que les agents de la MDA du 15. Or, pour donner l'opportunité aux acteurs locaux concernés de relayer et de s'investir en proximité en faveur de cet appel, peut-être, aurait-il fallu les en informer.

Aussi, souhaiterais-je savoir en tant qu'Adjointe chargée de la vie associative selon quelle procédure les associations du 15e ont été saisies par la Mairie de Paris. Car tout cela me semble opaque et d'autant plus surprenant l'année où dans la perspective de la COP21 la responsabilité environnementale, individuelle et collective est placée au cœur du débat public. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, la parole est à Monsieur PINET, comme rapporteur.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Je vais être très en peine pour répondre à ma collègue. Moi-même, je ne connais pas tout le process d'appel à projets. J'ai découvert cette délibération et les projets retenus juste avant ce Conseil. J'ai interrogé notre subdivision de la propreté pour savoir s'ils avaient plus d'informations. C'est un peu le flou. Le point positif, c'est que la communicatrice de la division du 15e a pris des associations qui rayonnent sur tout Paris. Nous avons donc eu des interventions dans les écoles. Nous avons nous aussi quelques interventions des associations mais il est vrai qu'on peut se poser la question au vu du tissu associatif de l'arrondissement que seuls, les 11e, 12e, 19e, 20e, 10e et la régie de quartier du 17e, soient retenus. Il serait bon que pour les prochains appels à projets, ce soit un peu plus clair.

Ceci dit, cela n'appelle pas un vote négatif. J'invite l'ensemble de ce Conseil à voter cette délibération et je me rapprocherai de la Mairie de Paris pour avoir un peu plus d'informations sur l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets ce projet de délibération aux voix avec un avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

36. *2015 DDEEES 104 Subventions (54.300 euros) à 5 associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (15e).*

37. *2015 DDEEES 228 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C.*

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Si je me réjouis que les délégataires retenus à l'issue du renouvellement des délégations de service public s'engagent à renforcer le tri et la collecte des bio déchets, à développer des animations sur les marchés et plus généralement à améliorer l'accueil en proposant de nouveaux services à la clientèle, mon intervention n'a cependant par pour objet de vous exposer ces nouvelles mesures.

Je souhaite en revanche évoquer la situation du marché Bargue Cervantes qui dans les pièces annexes de la délibération est localisé place Kandinsky entre la rue Bargue et les 47/49 rue de la Procession. Or, comme chacun d'entre nous le sait, Monsieur le Maire, vous vous battez depuis des années avec ténacité pour le réaménagement et l'amélioration du secteur Bargue dans son ensemble et notamment pour la requalification de la place Kandinsky et de ses abords qui portent les stigmates de l'urbanisme des années 1970.

Dans le cadre des réflexions qui sont conduites, la question du déplacement du marché sur la rue Falguière a été posée. La modification de l'emplacement du marché pourrait permettre un aménagement plus harmonieux de la place Kandinsky tout en améliorant la visibilité du marché. Il s'agit d'une hypothèse qui, si elle pouvait techniquement se réaliser, ferait bien évidemment l'objet d'un vaste débat avec les riverains, les usagers et les commerçants qui l'animent deux fois par semaine afin de voir quel serait l'emplacement le plus opportun pour le quartier.

Il est difficile de savoir quelles seront les conclusions de cette large concertation ni quelle est la faisabilité de ce déplacement pour lequel il faut prendre en compte la question du stationnement des camions. Je me demande si, d'ores et déjà, il ne serait pas opportun de prévoir un avenant évoquant l'hypothèse du déplacement du marché Bargue afin de ne pas être contraint d'attendre la fin de la DSP prévue pour le 31 octobre 2015. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, la parole est à Monsieur GAYET.

Monsieur GAYET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré l'heure tardive, c'est une délibération importante. Il en va de la qualité et de l'offre des produits alimentaires sur les marchés de Paris.

Il est dit dans l'exposé des motifs de la délibération, page 2, que les délégataires mettent tout en œuvre pour assurer la diversité commerciale des marchés et maintenir la présence des commerces de bouche en nombre suffisant. Pour ce faire, il faudrait que la Mairie de Paris et son service des marchés modifient la délibération qui nous est soumise.

En effet, la Mairie de Paris, en augmentant sous les deux dernières mandatures les redevances des commerçants alimentaires des marchés découverts inconsidérément, a chassé nombre de commerçants alimentaires de grande qualité qui préfèrent désormais s'installer sur les marchés des communes mitoyennes du 92 où la taxation reste modérée.

Si la Mairie de Paris a réellement la volonté de faire revenir sur les marchés parisiens ces commerçants alimentaires de qualité, il faut qu'elle renonce à opérer sur cette mandature l'augmentation de 2.5 % annuelle qu'elle envisage de faire peser sur les commerçants abonnés alimentaires comme elle nous le propose page 9 de la convention de délégation de service public.

Il faut au contraire, comme je le disais lors de la délibération de décembre 2014, établir un moratoire sur l'augmentation des redevances de cette catégorie. C'est la seule manière utile d'augmenter le nombre des commerçants non sédentaires alimentaires de qualité.

En conséquence, mes chers collègues, je vous propose de nous abstenir sur le présent projet de délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Monsieur le Maire, je me devais de réagir à ce qui vient d'être dit. Il n'a pas été rappelé l'ensemble des avancées qui sont proposées dans cette délibération et des demandes qui sont faites aux prestataires et délégataires de service public pour l'animation, la vie mais aussi l'impact sur l'environnement de ces marchés découverts alimentaires et biologiques avec des circuits qui doivent développer du bio déchet, remplacer les sacs plastiques par des sacs papier...

Ce qui est souligné aussi, c'est que nous voulons augmenter l'attractivité de ces marchés par un certain nombre d'animations pour faire en sorte qu'une plus grande population puisse s'intéresser aux marchés alimentaires découverts et aussi faire en sorte que beaucoup plus de commerçants souhaitent s'y installer par cette plus grande attractivité.

Mais par les propos de Monsieur GAYET - si j'entends bien - il faudrait faire revenir les commerçants de qualité, sous entendu que les commerçants qui sont présents aujourd'hui ne le seraient pas. Je viens ici défendre l'ensemble des commerçants présents sur les marchés quotidiennement quasiment dans le 15e arrondissement par la qualité du travail qui est fait et qui est difficile dans les conditions économiques connues aujourd'hui. Je m'inscris en faux par rapport à ces propos. Je considère même que beaucoup de commerçants qui viennent dans le 15e sont plutôt d'excellente qualité par la diversité de ce qu'ils produisent, par rapport à l'investissement qu'ils mettent dans la production des produits qu'ils

vendent directement. J'aimerais plutôt les saluer plutôt que sous-entendre qu'on aimerait que d'autres commerçants viennent à leur place.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD, je crois que vous avez largement dénaturé l'intervention de notre collègue Gérard GAYET. Moi-même pour fréquenter les marchés tous les week-ends, je sais quelle est leur qualité. Ce n'est pas du tout ce qu'a dit Monsieur GAYET. Il s'est plaint des conditions financières que leur faisait la Ville et qui sont de plus en plus difficiles dans une conjoncture de plus en plus lourde. De surcroît, il est vrai que nous pouvons constater que sur certains marchés, il y a de plus en plus de volants qui rendent moins attractifs ces marchés. Il n'a, en aucun cas, critiqué la qualité des marchands installés dans le 15e. Ce n'est pas le sujet, Monsieur GAYET.

Monsieur GAYET : Je crois que notre collègue Monsieur BAGHDAD se méprend. C'est la remarque des services même de la ville qui regrettent qu'il y ait de moins en moins d'alimentaire sur les marchés et de plus en plus de volants. Il faut trouver des solutions constructives pour rétablir la situation. C'est uniquement dans ce cas-là que j'ai fait ma proposition.

Monsieur le Maire : Chacun s'est expliqué. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté avec l'abstention de Les Républicains et du centre.

38. *2015 DFPE 54 Subventions (4.221.769 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.*

39. *2015 DFPE 138 Subventions (627.697 euros) et avenants avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.*

40. *2015 DFPE 167 Subventions (763.962 euros) et conventions avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.*

41. *2015 DFPE 247 Subventions (5.501.407 euros) et avenants avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.*

42. *2015 DFPE 269 Subvention (1.001.000 euros) et convention avec l'association Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour la création d'une crèche collective au 10, rue André Theuriet (15e).*

43. *2015 DFPE 332 Subvention (100.561 euros) et convention avec la fondation Œuvre de la Croix saint Simon pour des activités de relais d'auxiliaires parentales.*

44. *2015 DAC 422 Subvention (3.000 euros) à l'Association de la Plume Noire (15e).*

45. *2015 DAC 532 Subvention (180.000 euros) et convention avec l'association Bétonsalon (13e).*

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET souhaite apporter une précision concernant ce projet de délibération.

Madame de FRESQUET : Juste un mot Monsieur le Maire pour ce nom : Bétonsalon. C'est une association chargée de rénover le futur musée de Montparnasse qui s'appellera Villa Vassiliev. Il est vrai que le nom Bétonsalon peut interroger un certain nombre d'entre nous.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions utiles et d'avoir suivi jusqu'au bout et attentivement nos travaux.

Je vais soumettre maintenant de façon globale à votre vote les délibérations n'apportant pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour? Contre ? Abstentions ? Merci.

Pour terminer, je vous fais part de quelques informations diverses. Les dates des prochains conseils d'arrondissement sont les lundi 2 novembre et 30 novembre. Je précise pour les conseillers de Paris que la séance d'octobre du Conseil de Paris se tiendra le 26 octobre. Elle a été décalée d'une semaine et sera entièrement et exclusivement consacrée au débat d'orientation budgétaire. La décision de report a été prise ce matin par la Mairie de Paris. Ce n'est plus le 20 mais le 26 octobre au matin.

Je vous invite encore à voter sur les budgets participatifs puisque le vote est ouvert depuis le 10 septembre et jusqu'au 20 septembre. Il reste encore une semaine à nos concitoyens pour voter sur les projets de leur choix. Je vous invite à faire œuvre de prosélytisme pour les appeler à voter sur les projets d'ordre local ou d'ordre parisien.

Le samedi 19 septembre, nous nous retrouvons tous à la fête de la famille sur le parvis de la Mairie.

Le 22 septembre à 19h, en salle des fêtes, les rencontres du 15e nous permettront d'entendre Alain DUHAMEL sur son dernier ouvrage "Une histoire personnelle de la Ve République".

Le samedi 26 septembre, c'est la fête des jardins.

Le mardi 6 octobre à 19h, en salle des fêtes, nous avons une réunion publique de concertation dans le cadre de la restructuration des ateliers RATP sur le site Vaugirard.

Les 10 et 11 octobre, ce sont les journées Brassens traditionnelles au Parc Georges Brassens.

Le samedi 17 octobre, c'est la fête des continents.

Madame de Fresquet : Dans le cadre de la Nuit Blanche, la nuit du 3 au 4 octobre, il y a un projet présenté par la Mairie du 15e et soutenu par la Mairie de Paris qui consiste, sur le thème de la COP21, à faire du *street-art* ainsi que du hip-hop. Cela commencera vers 19h30 et se terminera à 1h00 du matin.

Monsieur le Maire : La séance est levée.

Le Député-Maire du 15ème arrondissement

Philippe GOUJON